

SOMMAIRE

| | | |
|-------|--------------------------------------------------------|----|
| 1. | PRESENTATION | 3 |
| 2. | RESUME 2017 | 4 |
| 2.1. | Faits marquants principaux | 4 |
| 2.2. | Chiffres clés | 5 |
| 2.3. | Statistiques ISEE | 6 |
| 3. | COMPTE RENDU TECHNIQUE | 7 |
| 3.1. | Evolution des ouvrages et réglementaire | 7 |
| 3.1.1 | Gadji | 7 |
| 3.1.2 | Ducos | 7 |
| 3.1.3 | Mont Dore | 9 |
| 3.1.4 | Quai d'Apport Volontaire de Magenta | 9 |
| 3.1.5 | Quai d'Apport Volontaire de PK5 | 9 |
| 3.2. | Effectifs du service, qualification des agents | 10 |
| 3.2.1 | Direction générale et services administratifs | 11 |
| 3.2.2 | Encadrements des exploitations | 12 |
| 3.2.3 | Exploitation du site de Gadji | 14 |
| 3.2.4 | Organigramme CSP au 31 décembre 2017 | 15 |
| 3.3. | Relations sociales | 16 |
| 3.4. | Faits marquants et incidents | 16 |
| 3.4.1 | Ducos | 16 |
| 3.4.2 | Gadji | 16 |
| 3.4.3 | Mont-Dore - La Coulée | 16 |
| 3.4.4 | QAV de PK5 et de Magenta | 16 |
| 3.5. | Flux entrant et sortant de déchets | 17 |
| 3.5.1 | Tonnages traités par la filière | 17 |
| 3.5.2 | Répartition des tonnages par commune SIGN | 18 |
| 3.5.3 | Détails par commune | 19 |
| 3.5.4 | Détails par répartition | 21 |
| 3.5.5 | Tonnages industriels | 26 |
| 3.5.6 | Tonnages répartis par type de traitement | 27 |
| 3.5.7 | Tonnages valorisés | 28 |
| 3.6. | Compte rendu des contrôles obligatoires | 30 |
| 3.6.1 | Gadji | 30 |
| 3.6.2 | Gadji (ancien CET réhabilité) | 30 |
| 3.6.3 | Ducos | 30 |
| 3.6.4 | La Coulée : | 32 |
| 3.6.5 | QAV Magenta et PK5 | 33 |
| 3.6.6 | Contrôle des autorités | 34 |
| 3.6.7 | Contrôle incendies, électrique et ponts bascules | 34 |
| 3.7. | Travaux de gros entretien | 34 |
| 4. | COMPTE RENDU FINANCIER | 36 |
| 4.1. | Compte de résultat 2016/2017 | 36 |

Rapport annuel d'activité - 2017

| | | |
|-------|----------------------------------------------------------|----|
| 4.2. | Méthode et éléments de calcul économique..... | 37 |
| 4.3. | Etat du programme d'investissement..... | 37 |
| 4.4. | Inventaire des biens de retour | 37 |
| 4.5. | Comptes prévisionnels d'exploitation | 38 |
| | <i>Engagement à incidence financière</i> | 38 |
| 5. | BILAN ENVIRONNEMENTAL | 38 |
| 5.1. | Drainage et traitement des lixiviats..... | 39 |
| 5.2. | Drainage et traitement des biogaz | 39 |
| 5.3. | Consommations | 40 |
| 5.3.1 | Eau..... | 40 |
| 5.3.2 | Electricité..... | 41 |
| 5.3.3 | Kilométrage parcouru | 42 |
| 6. | CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC..... | 42 |
| 6.1. | Horaires d'accueil du public | 42 |
| 6.2. | Réclamations..... | 42 |
| 6.1. | Compte rendu technique des QAV de PK5 et de Magenta..... | 43 |
| 6.1.1 | Tonnages reçus au QAV de PK5 | 43 |
| 6.1.2 | Tonnages reçus au QAV de Magenta..... | 44 |
| 6.1.3 | Fréquentation des QAV | 44 |
| 7. | DISTRIBUTION..... | 46 |
| 8. | TABLE DES FIGURES..... | 47 |
| 9. | TABLE DES ILLUSRATIONS..... | 48 |
| 10. | ANNEXES | 49 |



acteur de gestion durable

1. PRESENTATION

Le présent document développe les différentes informations référencées et requises, conformément au contrat de concession de travaux et de service public liant la Calédonienne de Services Publics et le SIGN, complété de ses avenants (annexe 1 : article 17.2 du contrat de concession et article 6 de l'avenant n°7).

Celui-ci est organisé selon le plan présenté en page 1 et reprend les différents aspects contractuels. De plus, il s'appuie sur d'autres documents de référence, notamment pour l'activité du site de Gadji (annexe 2 – Rapport annuel d'activité 2017 – Partie réglementaire – ISD de Gadji - rédigé dans le cadre des obligations réglementaires du site).

Les références des vues et des figures sont reprises en fin de document.



2. RESUME 2017

2.1. Faits marquants principaux

| Faits Marquants principaux | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Travaux | |
| Gadjî : Curage d'un bassin de lixiviats | |
| Gadjî : Réalisation des travaux de couverture finale des casiers B et C | |
| Ducos : RAS | |
| Mont Dore : RAS | |
| | |
| Règlementation | |
| Gadjî : Inspection de la DENV en Avril 2017 | |
| Ducos : RAS | |
| Mont Dore : RAS | |
| RPI : janvier, avril, juillet et novembre | |
| | |
| Contractuel | |
| RAS | |
| | |
| Social | |
| Voir Chapitre 3.4 | |
| | |
| Exploitation - traitement - valorisation | |
| Gadjî - Campagne de traitement des lixiviats d'août à octobre 2017 | |
| Gadjî – Antennes du réseau biogaz des casiers B et C déconnectés ponctuellement pour la réalisation les travaux de couverture finale | |
| Ducos - RAS | |
| Mont-Dore et QAV - RAS | |

2.2. Chiffres clés

| Chiffres clés | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Nombre d'interruptions de service | 0 |
| Année prévisionnelle de saturation de l'ISD de Gadji | 2038 |
| Effectifs CSP équivalents temps plein | 68,5 |
| Effectifs engagés CSP | 69 |
| Nombre d'incidents ayant fait l'objet d'un signalement ICPE | 2 |
| Nombre d'incidents non traités | 0 |
| Nombre d'incidents ayant eu un impact environnemental | 0 |
| Tonnage total traité | 185 255 tonnes |
| Evolution des tonnages traités / 2016 | 1,28 % |
| Tonnages traités pour le compte du SIGN | 82 656 tonnes |
| Evolution des tonnages traités pour le SIGN / 2016 | 3,4 % |
| Tonnages traités pour le compte des autres collectivités | 4 616 tonnes |
| Evolution des tonnages traités pour les autres collectivités / 2016 | 0,1 % |
| Part des tonnages traités par stockage | 86 % |
| Part des tonnages valorisés | 6 % |
| Volume de lixiviats traité en 2017 | 6 000 m ³ |
| Evolution du volume de lixiviats traités / 2016 | 1,5 % |
| Consommation électrique | 418 256 kWh |
| Distance parcourue pour le transfert des déchets | Env 285 000 kms |
| Consommation d'eau | 15 332 m ³ |
| Facturation SIGN 2017 | 664 469 509 XFP |
| Facturation QAV | 90 890 976 XFP |
| Provision pour non recouvrement SIGN | 73 012 841 XFP |
| Somme reversée au SIGN au titre des tonnages enfouis au-delà du seuil de 120 000 t | 6 407 597 XFP |

Fig. 1

2.3. Statistiques ISEE

| Tonnages traités par la CSP (hors cendres), en tonnes par an, données indicatives ISEE | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|----------------------|--------|------------------------------------------------------------------------|--------|
| | | | Tonnages ménagers | 90 238 | OM | 53 312 |
| | | | dont | | ENC | 17 212 |
| 2011 | 150 276 | dont | Tonnages industriels | 60 038 | DV | 19 714 |
| | | | Tonnages ménagers | | DNDAE | 44 941 |
| | | | dont | | DLB | 11 561 |
| 2012 | 144 111 | dont | Tonnages ménagers | 87 135 | DVE | 3 536 |
| | | | dont | | OM | 54 552 |
| | | | Tonnages industriels | | ENC | 11 066 |
| 2013 | 144 597 | dont | Tonnages ménagers | 86 649 | DV | 21 517 |
| | | | dont | | DNDAE | 42 803 |
| | | | Tonnages industriels | | DLB | 11 727 |
| 2014 | 146 596 | dont | Tonnages ménagers | 85 673 | DVE | 2 447 |
| | | | dont | | OM | 53 870 |
| | | | Tonnages industriels | | ENC | 12 645 |
| 2015 | 142 955 | dont | Tonnages ménagers | 85 240 | DV | 20 134 |
| | | | dont | | DNDAE | 43 445 |
| | | | Tonnages industriels | | DLB | 12 130 |
| 2016 | 145 428 | dont | Tonnages ménagers | 89 352 | DVE | 2 374 |
| | | | dont | | OM | 51 918 |
| | | | Tonnages industriels | | ENC | 15 522 |
| 2017 | 153 908 | dont | Tonnages ménagers | 87 272 | DV | 17 799 |
| | | | dont | | DNDAE | 42 914 |
| | | | Tonnages industriels | | DLB | 12 900 |
| | | | Tonnages ménagers | 56 076 | DVE | 1 902 |
| | | | dont | | OM | 58 131 |
| | | | Tonnages industriels | | ENC | 14 881 |
| | | | Tonnages ménagers | 66 636 | DV | 16 340 |
| | | | dont | | DNDAE | 40 472 |
| | | | Tonnages industriels | | DLB | 13 281 |
| | | | Tonnages ménagers | 87 272 | DVE | 2 042 |
| | | | dont | | OM | 49 334 |
| | | | Tonnages industriels | | ENC | 17 058 |
| | | | Tonnages ménagers | 66 636 | DV | 20 880 |
| | | | dont | | DNDAE | 43 170 |
| | | | Tonnages industriels | | DLB | 15 154 |
| | | | Tonnages ménagers | 66 636 | DVE | 8 312 |
| | | | OM | | ordures ménagères | |
| | | | ENC | | encombrants ménagers | |
| | | | DV | | déchets verts ménagers | |
| | | | DNDAE | | Déchets non dangereux des activités économiques (DIB) | |
| | | | DLB | | déchets liquides biodégradables (fosses septiques et bacs à graisses). | |
| | | | DVE | | déchets verts des entreprises | |

Fig. 2

3. COMPTE RENDU TECHNIQUE

3.1. Evolution des ouvrages et réglementaire

3.1.1 Gadji

L'ensemble des informations concernant le site de Gadji est repris dans l'annexe 2, partie 7 « 2017, travaux et faits marquants ». Il est à constater une stabilité des tonnages enfouis pour 2017 comparativement à 2016.

Les principaux travaux réalisés à l'ISD sont les suivants :

- Gadji : Etalonnage du portique radioactivité
- Gadji : Curages des bassins lixiviat
- Gadji : Réalisation des travaux de couverture définitive des casiers B et C

En 2017, l'exploitation était concentrée sur le casier D.

3.1.2 Ducos

Les principales évolutions réalisées en 2017 sur le site de Ducos sont :

- Comblement d'une des deux fosses à boue réformées
- Travaux de remplacement de la trémie au quai de chargement
- Travaux de remise en état du marquage au sol du CTTV
- Travaux de signalisation sécuritaire sur le QAV et mise en place d'un carport sur la zone de valorisation
- Travaux de réfection des éclairages intérieurs et extérieurs
- Travaux de réfection d'une partie des clôtures et mise en place d'un portail au niveau de la servitude rue Pelatan
- Travaux d'élagage sur le CET et le CTTV
- Travaux d'augmentation de la capacité de réception des effluents de la STEP
- Travaux d'optimisation et d'amélioration technique des organes de traitement de la STEP

Le projet présenté par la CSP pour la mise en place d'une unité de production d'électricité photovoltaïque, afin de valoriser le foncier situé sur le dôme réhabilité, en



Rapport annuel d'activité - 2017

réponse à un appel à projet émis par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie, a été réalisé.
La mise en service des installations a été effectuée en juillet 2016.



Vue 2

Vue 3

3.1.3 Mont Dore



Vue 4

Les principales évolutions réalisées en 2017 sur le site de Mont-Dore sont :

- Travaux d'élagage sur le CET
- Travaux de réfection d'une partie des clôtures

3.1.4 Quai d'Apport Volontaire de Magenta

Les principaux travaux réalisés en 2017 sur le site de Magenta sont :

- Des travaux de remise en état du local du gardien suite à l'incendie ainsi que des clôtures ont été effectués suite les nombreuses intrusions et dégradations du site.
- Travaux de signalisation sécuritaire sur le QAV et mise en place d'un carport sur la zone de valorisation

3.1.5 Quai d'Apport Volontaire de PK5

Les principaux travaux réalisés en 2017 sur le site de PK5 sont :

- Travaux de signalisation sécuritaire sur le QAV et mise en place d'un carport sur la zone de valorisation

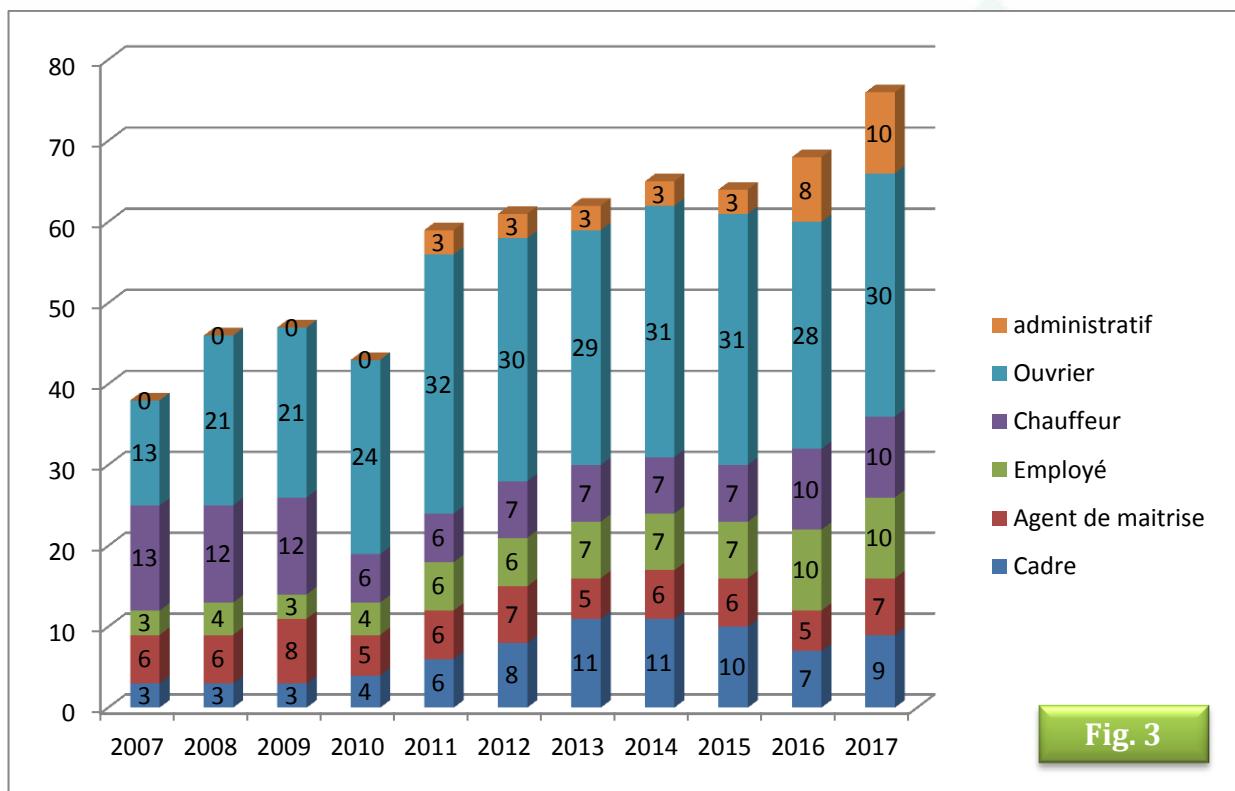
3.2. Effectifs du service, qualification des agents

Les effectifs présentés ci-dessous sont en nombre de salariés (CDD, CDI, en temps complet ou en temps partiel) hors intérimaires. Il s'agit des chiffres arrêtés au 31 décembre 2017. Une certaine partie des travaux et des manipulations des engins sont sous-traités à l'entreprise SAMERTOWN, à qui a été confié, depuis l'ouverture du site, le contrat de prestation de services pour les opérations de régâlage et compactage sur Gadji. Le nombre de contractants pour le transfert des déchets entre Ducos et Gadji est porté à 4, afin d'améliorer la qualité et de garantir la continuité du service, sans que les coûts liés ne soient impactés.

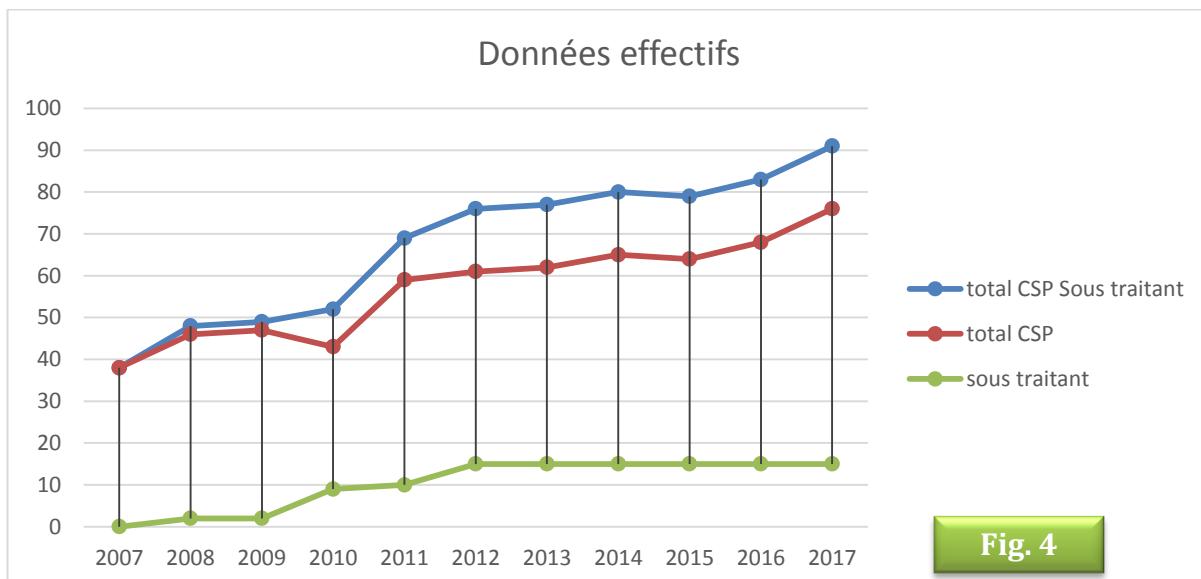
La masse salariale de la CSP (hors sous-traitants) en équivalent temps plein est estimée au 31 décembre 2017 à 68,5 ETP. A noter un nombre d'emplois induits de 6 personnes minimum en ETP pour les opérations de gardiennage nocturne. Un agent de sécurité diurne et nocturne est en place 7j/7 à Gadji, des agents de sécurité nocturnes sont en place 7j/7 sur les sites de Ducos, du Mont-Dore des incidents et des incivilités ayant été constatés.

Le rapprochement « effectifs réels » (69) et « effectifs ETP » (68,5) montre un taux de salariés en temps complet élevé. L'organisation est présentée dans les sous chapitres ci-dessous, par service.

Les figures suivantes synthétisent l'évolution des effectifs de la CSP.



Rapport annuel d'activité - 2017



3.2.1 Direction générale et services administratifs

Un directeur des exploitations.

3.2.1.1. Service Administratif et comptabilité

Un responsable administratif et financier. Le pool comptable est constitué d'un chef comptable, de 2 comptables et un agent affecté au recouvrement à temps plein.

3.2.1.2. Service clientèle et pesées

Ce service, mené par un agent de maîtrise et composé de 2 agents d'accueil et de 2 secrétaires commerciales, a en charge l'ouverture et le suivi des comptes clients (SIGN, particuliers et industriels). En lien avec le service pont-bascule, il réalise la facturation et veille sur la bonne marche des formalités administratives (documents, déclaration de déchets...).

3.2.1.3. Service juridique

Un cadre juriste et RH.

3.2.1.4. Service QHSE

Un cadre responsable QHSE en charge de la gestion des aspects réglementaires et sécuritaires.

3.2.2 Encadrements des exploitations

Le responsable des exploitations a en charge l'exploitation de tous les sites de la CSP (ISD de Gadji y compris). Lui sont rattachées, outre les personnels des services repris aux points ci-dessous, une secrétaire d'exploitation et un responsable d'exploitation pour le site de Gadji et d'un autre pour les sites de Nouméa et du Mont-Dore.

3.2.2.1. Service ponts bascules

Il est constitué de 8 agents pont bascule (3 sur Ducos, 2 sur Gadji, 2 sur le Mont-Dore) et de 2 secrétaires, en charge du pont bascule et des tâches administratives afférentes.



3.2.2.2. Service transfert

Cette activité regroupe 4 chauffeurs, supervisés par un responsable de site. L'ensemble de ces salariés a en charge le transfert des déchets entre les différents sites ou vers les sous-traitants et les prestataires de service (entretien...). Ils sont équipés d'une mini BOM pour la collecte des déchets recyclables, de 2 tracteurs semi-remorques, de 6 remorques à fond mouvant (aussi utilisées par 4 contracteurs), de 4 camions Ampliroll et de 3 remorques Ampliroll (utilisées pour le transfert des bennes).



Vue 6

3.2.2.3. Dock de transfert de Ducas

Cette activité, supervisée par un responsable de site, est constituée d'une équipe comprenant 3 conducteurs d'engins polyvalents et de 2 agents de guidage, dont 1 polyvalent avec la station DLB, en cas de remplacement. Il a aussi en charge deux agents d'entretien de site (nettoyage, espaces verts...).

3.2.2.4. Station de traitement des déchets liquides biodégradables de Ducas

La station est pilotée par deux opérateurs et un cadre.

3.2.2.5. QAV de Ducas

Les salariés liés à cette activité sont au nombre de 2, ces personnels sont placés sous la responsable d'exploitation et du superviseur des sites de Nouméa et Mont-Dore.

3.2.2.6. QAV Mont Dore

Six agents sont en poste sur ce site. Ils ont en charge l'accueil des particuliers ainsi que le contrôle des apports. Deux agents sont dédiés à l'activité de broyage des déchets verts. Un responsable de site supervise la gestion du site et de ses salariés.

3.2.2.7. QAV PK6

Les salariés liés à cette activité sont au nombre de 2 et placés sous la responsabilité du responsable d'exploitation et du superviseur des sites de Nouméa et Mont-Dore.

3.2.2.8. QAV Magenta

Les salariés liés à cette activité sont au nombre de 2 et placés sous la responsabilité du responsable d'exploitation et du superviseur des sites de Nouméa et Mont-Dore.

3.2.3 Exploitation du site de Gadjî

3.2.3.1. Encadrement

Le cadre responsable d'exploitation a en charge la gestion du site, ainsi que celle de la sous-traitance. Une secrétaire d'exploitation lui est rattachée.

3.2.3.2. QAV

Deux agents sont affectés au QAV. Ils ont en charge l'accueil et la surveillance sur cette entité.

3.2.3.3. Stockage

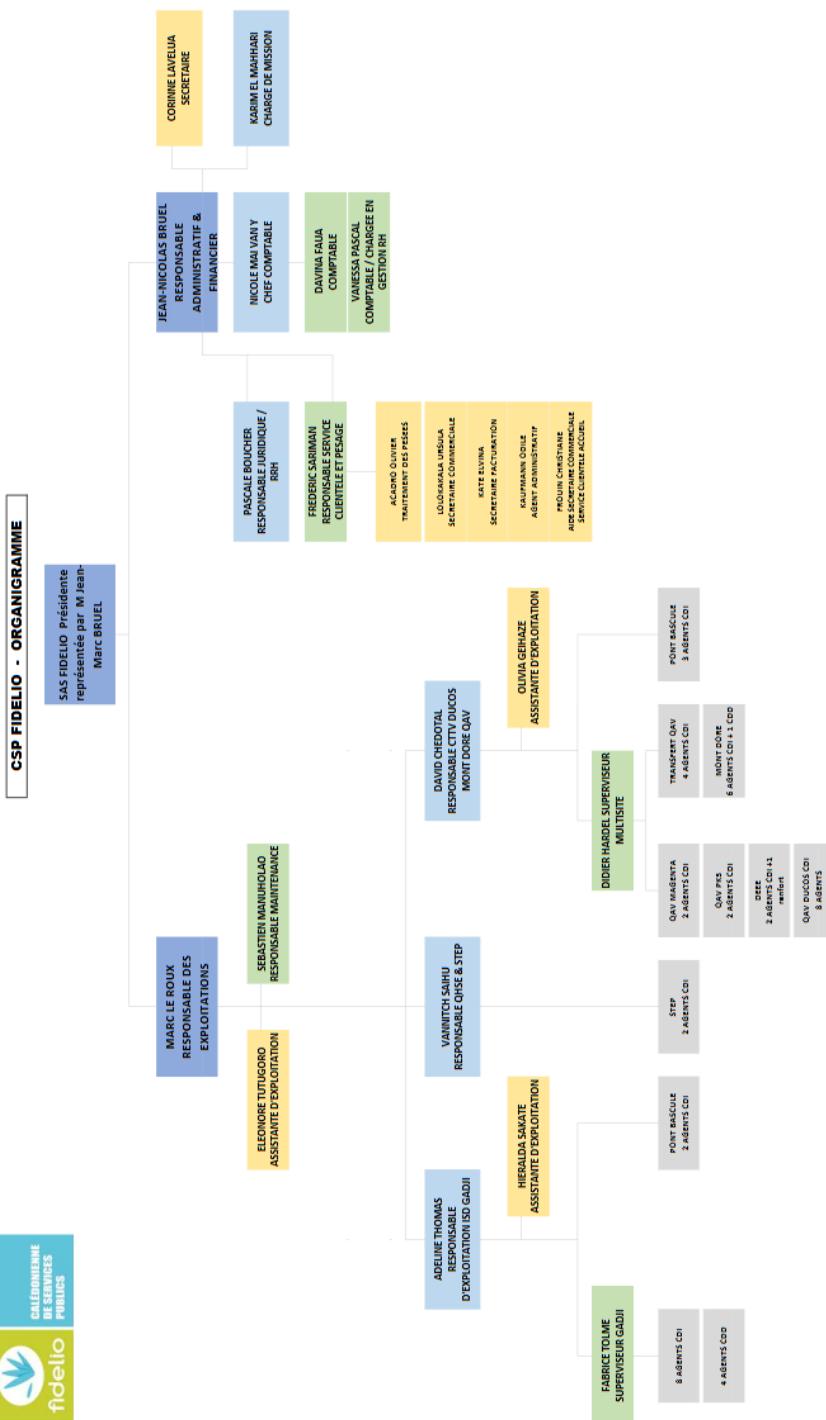
Trois agents de guidage, en polyvalence entretien sont chargés de guider les apports sur les quais de déchargement et d'entretenir le périmètre de l'ISD (piquage, ramassage papier, entretien espaces verts).

3.2.3.4. Broyage et services

Deux agents conducteurs de machine et 2 agents polyvalents sont affectés au broyage des pneus, aux opérations d'entretien routier (terrassement, arrosage...), à la lutte anti-odeur (aspersion), aux entretiens d'espaces verts et opérations de nettoyage (ramassage et piquage).

Rapport annuel d'activité - 2017

3.2.4 Organigramme CSP au 31 décembre 2017



03/05/2018

acteur de gestion durable

IIIIN 2018

Toute reproduction ou utilisation complète ou partielle est soumise à l'autorisation expresse de CSP. © Photo Fred Pavet pour CSP

3.3.Relations sociales

RAS.

3.4.Faits marquants et incidents

3.4.1 Ducos

Les évolutions techniques sont reprises au point 3.1.2. Aucun fait marquant n'est à signaler et aucun incident n'a été déclaré en 2017 sur ce site.

3.4.2 Gadji

Les faits marquants de ce site sont repris dans le chapitre 7 de l'annexe 2.

Les incidents sont repris à l'annexe 15 et détaillés dans le chapitre 4.1 de l'annexe 2.

En résumé, 2 incidents techniques sont enregistrés en 2017 :

- Présence d'eau non conforme pour rejet dans la zone tampon en amont des bassins lixiviats. Incident traité sans impact environnemental.
- Départ d'incendie dû à une fusée de détresse au niveau du quai de déchargement. Incident traité.

L'ensemble de ces incidents est considéré comme techniquement sous contrôle à ce jour. Quatorze chargements ont été refusés sur le site au cours de l'année 2017 pour non-conformité du déchet. Ces apports n'ont pas été acceptés pour différents motifs; déchets inertes, présence de ferraille, déchets volumineux et carcasses de voiture.

3.4.3 Mont-Dore - La Coulée

Aucun fait marquant n'est à signaler et aucun incident n'a été déclaré en 2017 sur ce site.

3.4.4 QAV de PK5 et de Magenta

Un incendie criminel a eu lieu dans le local du gardien du QAV de Magenta, suite à une effraction dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 avril 2017.

Un véhicule a été incendié sur le QAV de Magenta dans la nuit du Mardi 26 au Mercredi 27 Décembre 2017.

3.5. Flux entrant et sortant de déchets

3.5.1 Tonnages traités par la filière

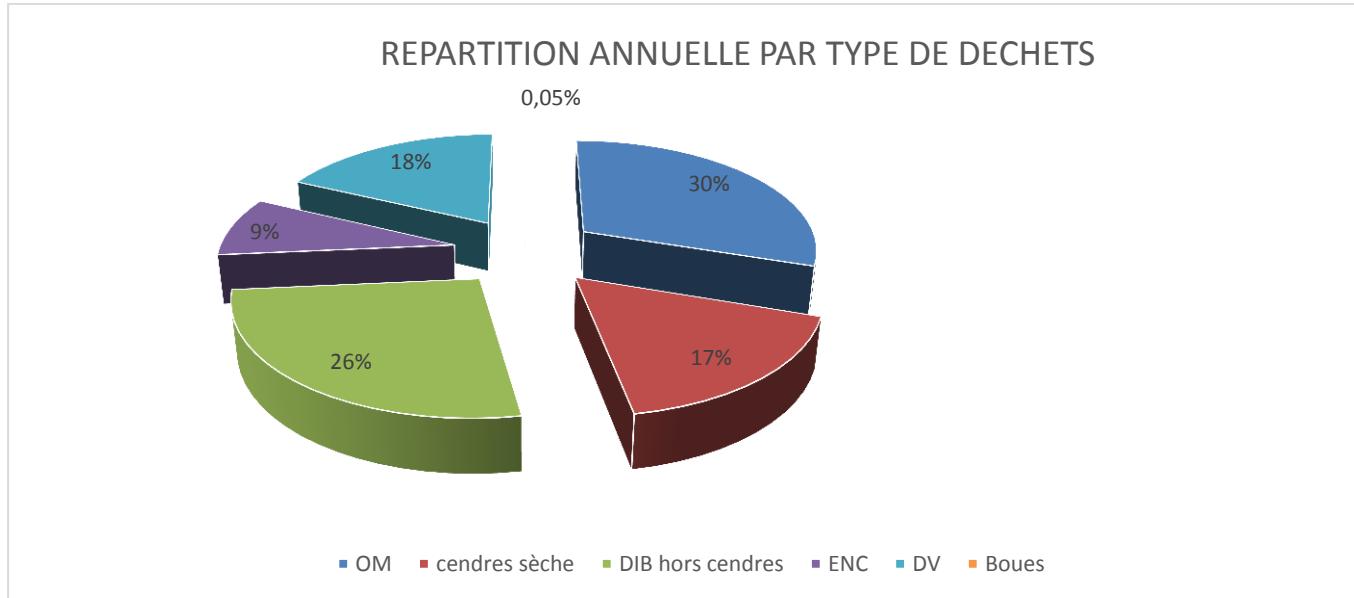


Fig. 6

La filière a traité 185 255 tonnes de déchets en 2017, ce qui représente une légère hausse des apports par rapport à l'année précédente 1,3%.

Les déchets liquides biodégradables montrent une hausse de 14,1%, mais une diminution sur les OM de 3%. Les DIB connaissent une légère diminution de 8%.

Les OM correspondent aux tonnages collectés en porte à porte (50 654 t), et aux déchets des QAV et PAV (15 738 t) soit un total de 66 392 tonnes. Le tonnage des OM présente une diminution de 3% comparativement à l'année précédente (contre une augmentation de -1% entre 2015 et 2016).

Pour rappel,

- Les OM collectés en porte à porte intègrent les tonnages du SIVM Sud mais aussi ceux de Yaté, stables +33t).
- Les déchets industriels banals, le tonnage des DIB a connu une baisse (-8%) soit près de 2 200 tonnes de déficit.
- Les tonnages de déchets liquides biodégradables sont en hausse avec 15 154 tonnes réceptionnées en 2017 (+14 %).

3.5.2 Répartition des tonnages par commune SIGN

Le tonnage présenté ci-dessous reprend le tonnage issu du gisement ménager, à savoir :

- Ordures Ménagères (OM) collectées
- OM apportées au QAV
- Résidus de balayage et déchets de plage collectés
- Encombrants (ENC) collectés
- ENC apportés au QAV
- Déchets Verts (DV) collectés et apportés au QAV.

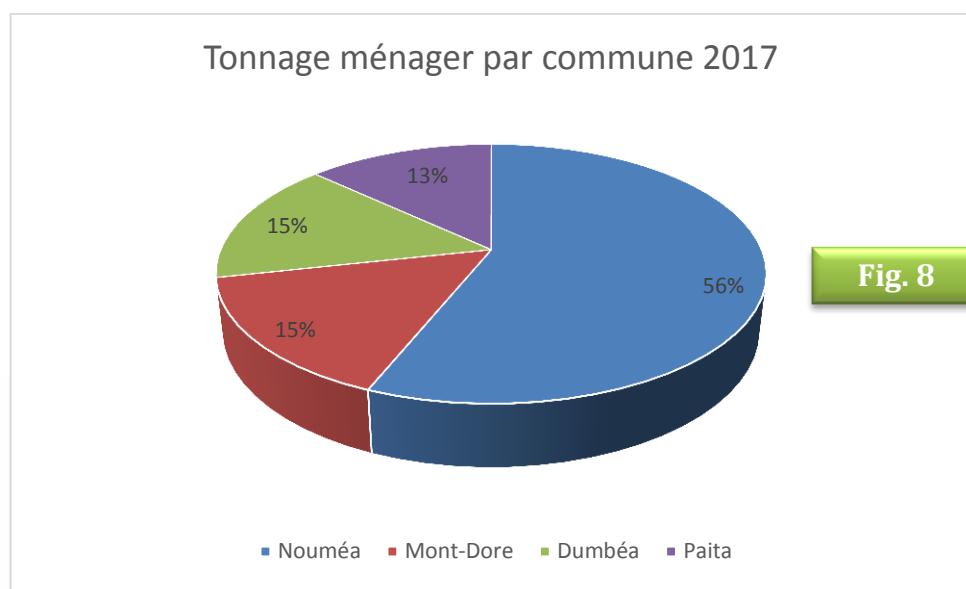


Fig. 7

Le tonnage global affecté au SIGN est en diminution par rapport à 2016. Malgré une hausse significative en 2011, avec la prise en compte d'un phénomène climatique aléatoire, les tonnages du SIGN sont en baisse depuis 2012 et confirment une évolution à la baisse observée sur les 8 dernières années.

Concernant la répartition des tonnages entre les communes, il apparaît une relative constance dans les résultats, Nouméa représentant 56% des tonnages.

Rapport annuel d'activité - 2017

3.5.3 Détails par commune

3.5.3.1. Nouméa

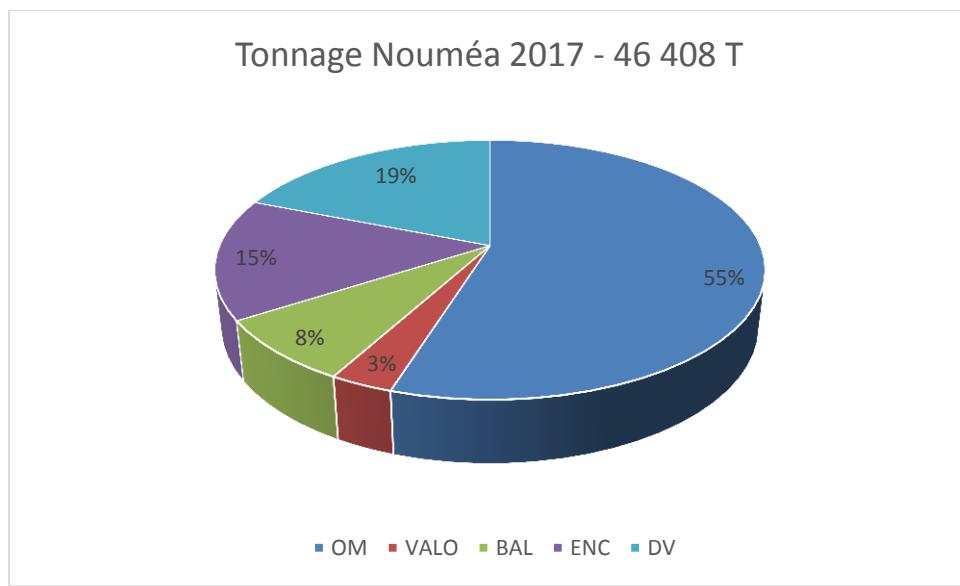


Fig. 8

Les tonnages de Nouméa sont en légère hausse de 0,4% par rapport à 2016.

3.5.3.2. Païta

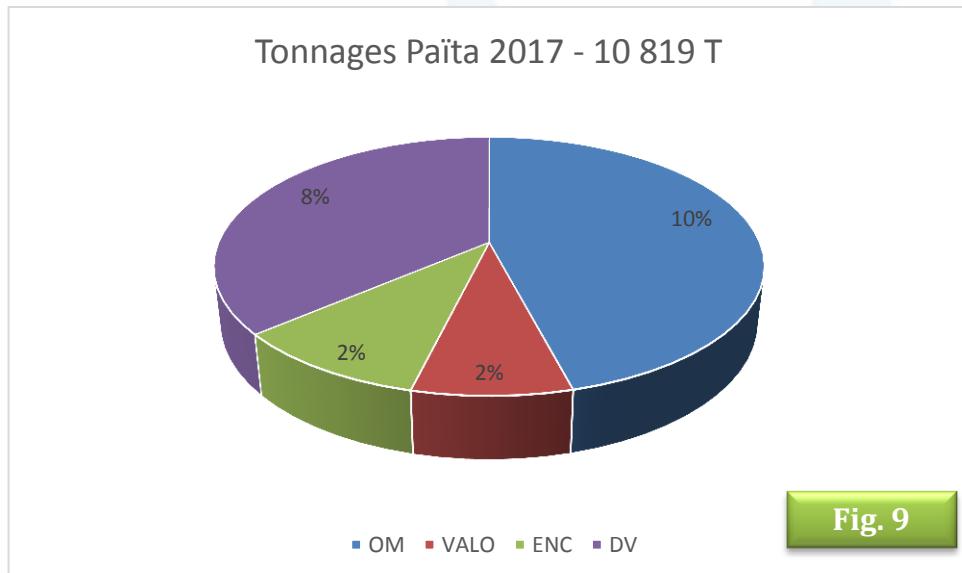


Fig. 9

Les tonnages de Païta sont en hausse par rapport à 2016 (+7,8%).

3.5.3.3. Dumbéa

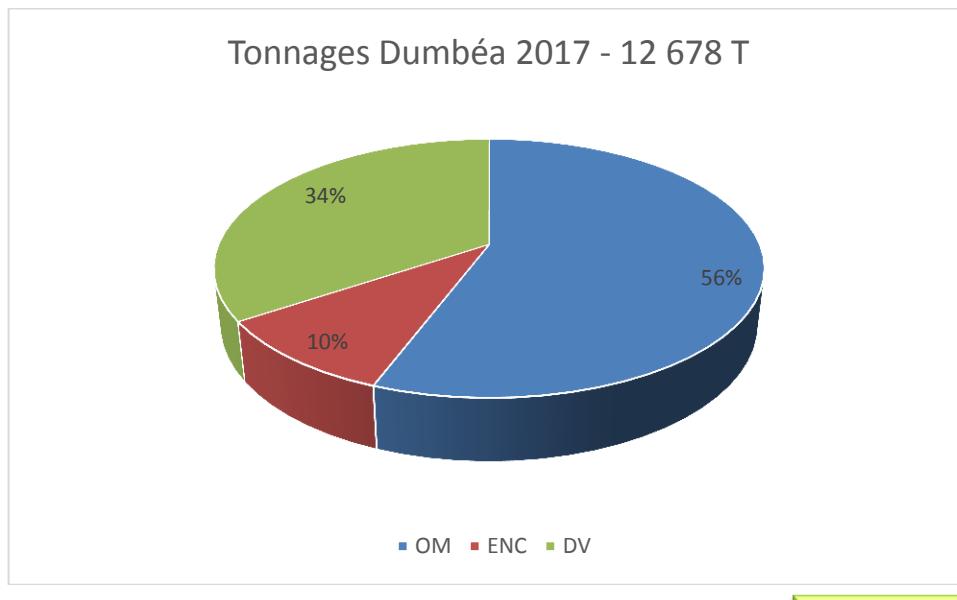


Fig. 10

Les tonnages de Dumbéa sont en hausse en 2017 (13,6%).

3.6.3.4. Mont Dore

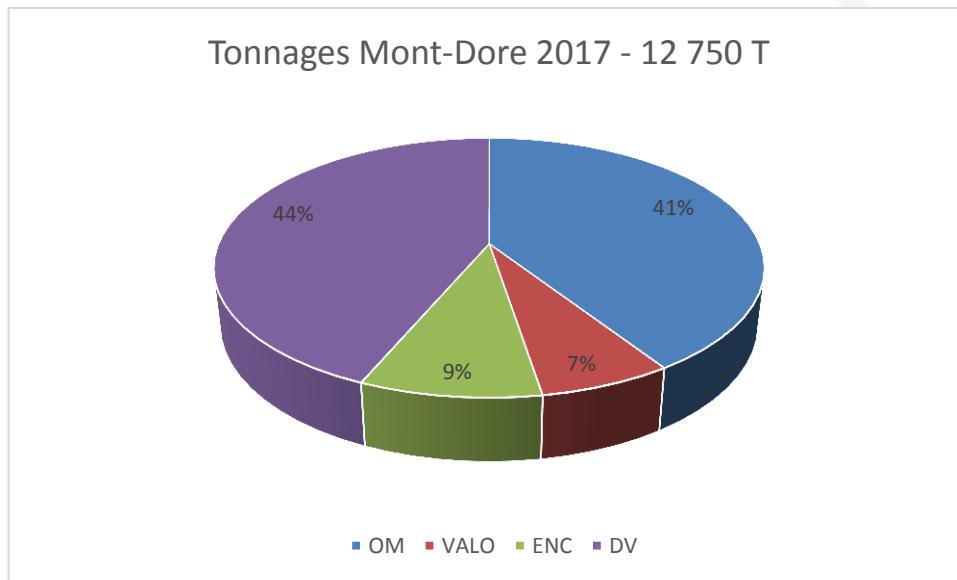


Fig. 11

Les tonnages de la Ville du Mont-Dore sont en légère hausse (+1,7%) par rapport à 2016.

3.5.4 Détails par répartition

3.5.4.1. Répartition par catégorie

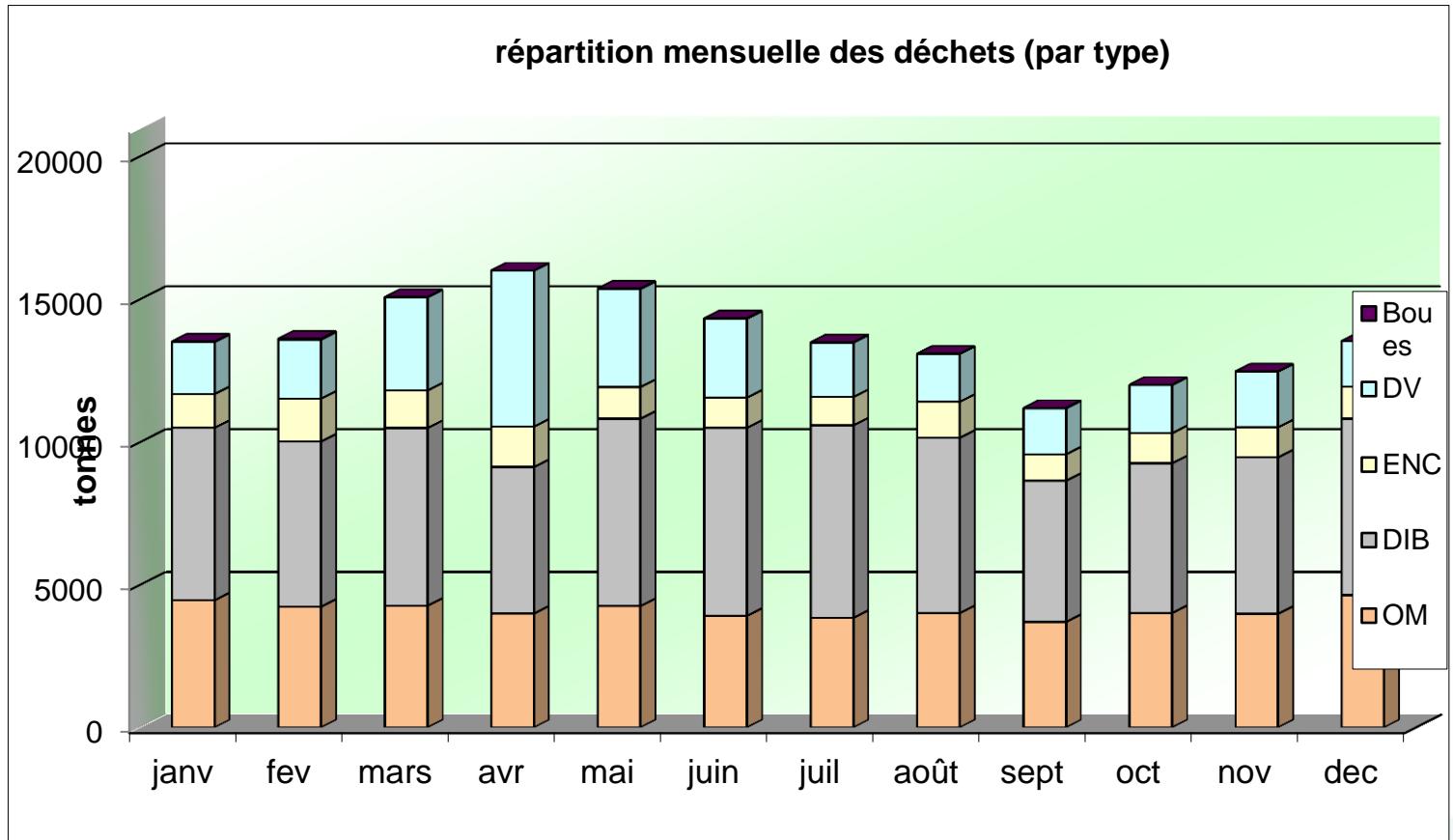
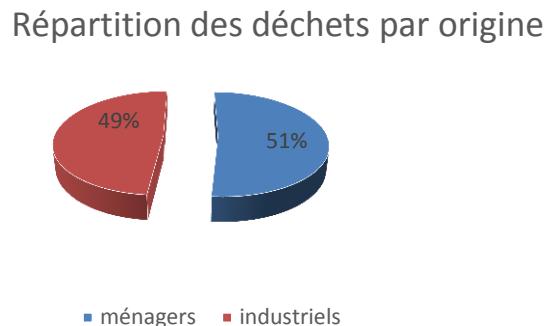


Fig. 12

Tendance à la hausse des DLB de l'ordre de 14% par rapport à. Il est possible de constater la proportion importante de DV en avril dû au passage d'un évènement climatique important.

3.5.4.2. Répartition par client



3.5.4.3. Répartition des tonnages SIGN

Fig. 13

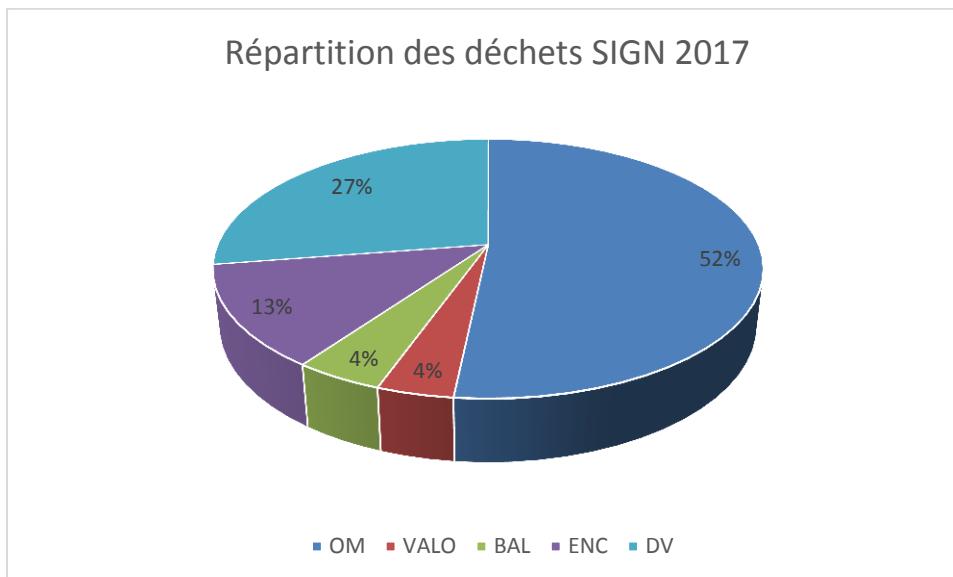


Fig. 14

La figure ci-dessus montre une répartition des déchets similaire à l'année précédente. Avec une légère augmentation de la proportion d'OM et d'encombrants de l'ordre de 4% (1800 tonnes), et un recul de la proportion de déchets verts de l'ordre de 60% (10 810 tonnes) principalement dû aux épisodes climatiques de cette année 2017.

3.5.4.4. Statistiques et tendances

La figure suivante montre une diminution des tonnages globaux.

Rapport annuel d'activité - 2017

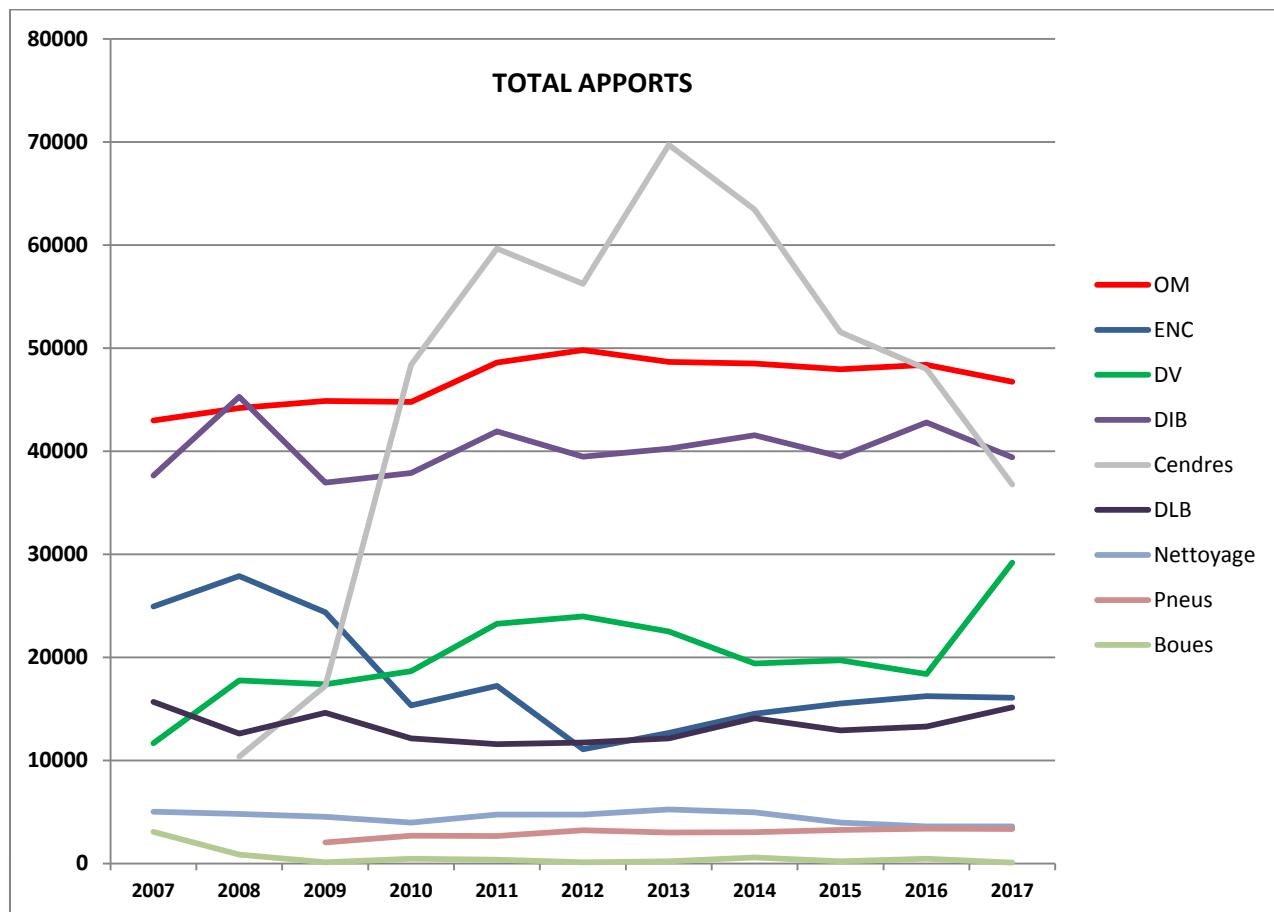


Fig. 15

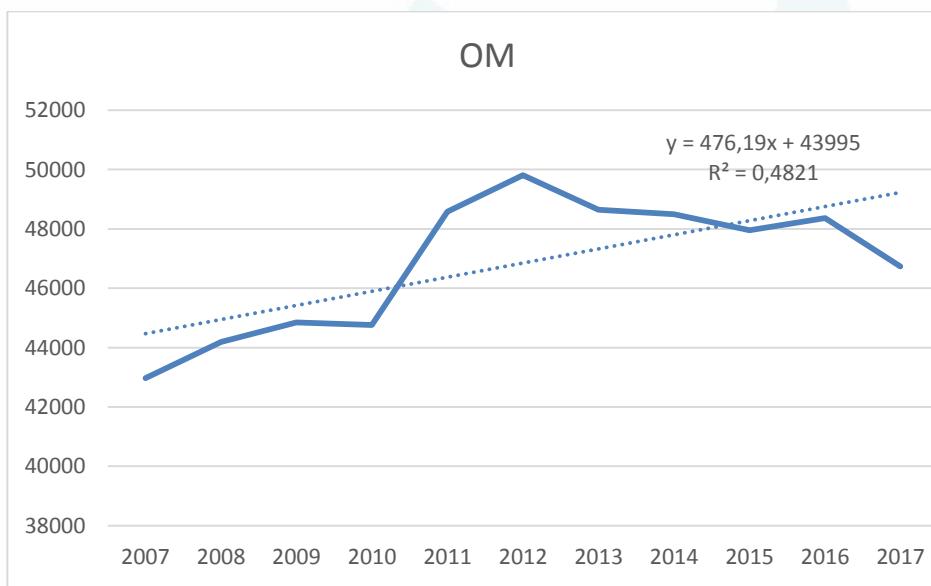


Fig. 16

La figure ci-dessus permet de déterminer une tendance à la hausse concernant les tonnages OM mais en diminution comparativement à 2016 de 3% (1628 tonnes).

Rapport annuel d'activité - 2017

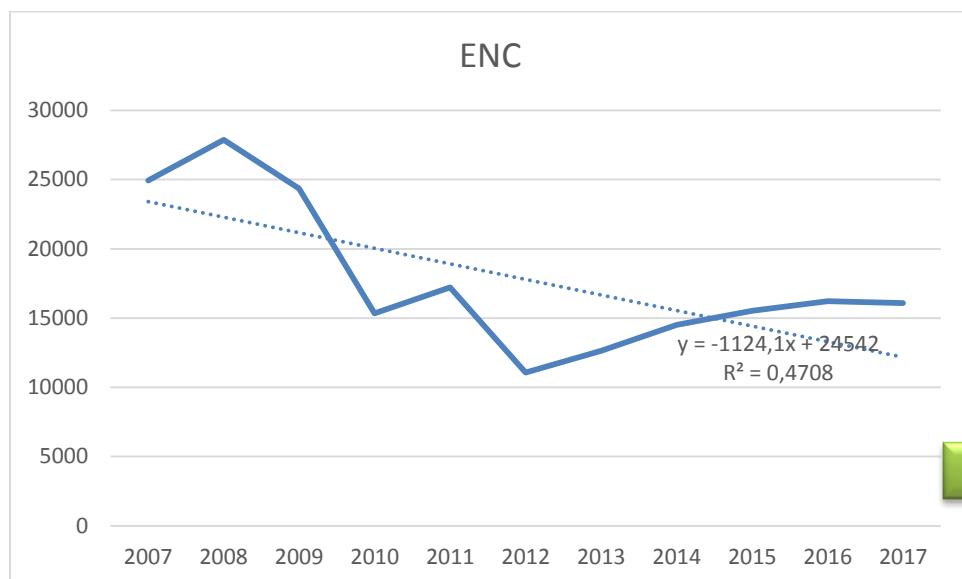


Fig. 17

La figure 19 présente les évolutions des tonnages ENC, en diminution de 1% (156 tonnes) par rapport à 2016.

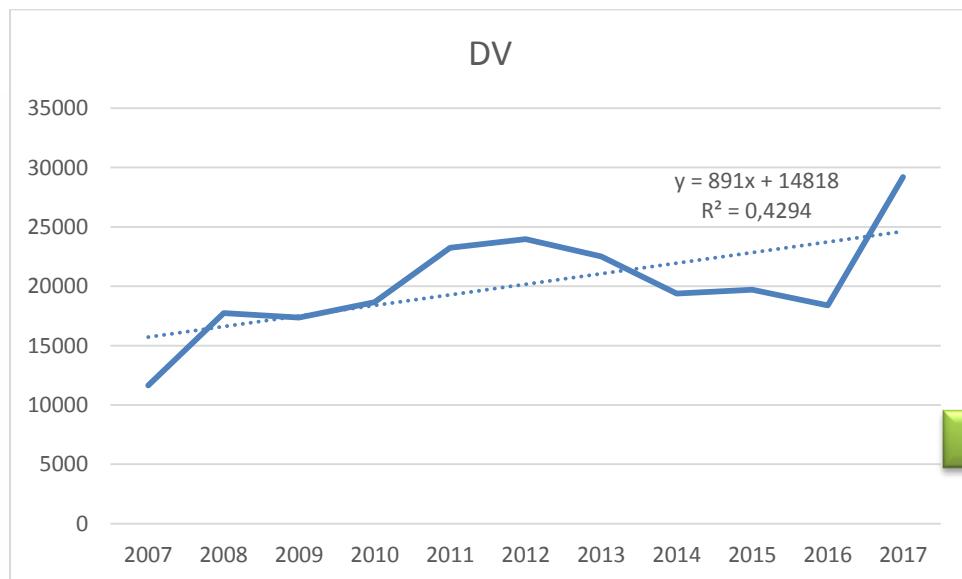


Fig. 18

La figure 20 présente les évolutions des tonnages DV, en augmentation de 60% (10 810 tonnes) par rapport à 2016.

Rapport annuel d'activité - 2017

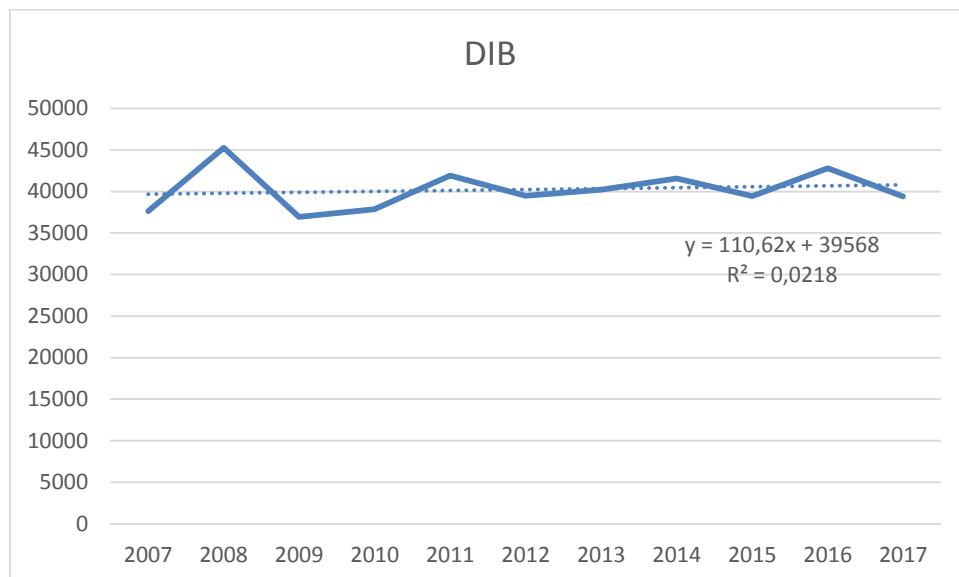


Fig. 19

La figure 21 présente les évolutions des tonnages DIB, en diminution de 8% (3 398 tonnes) par rapport à 2016.

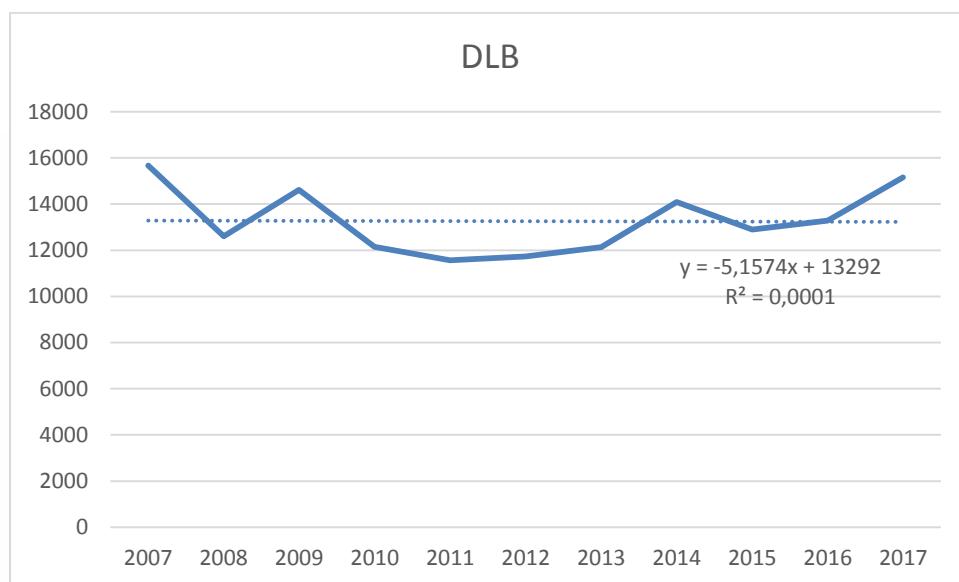


Fig. 20

La figure 21 présente les évolutions des tonnages DLB, en augmentation de 14% (1 872 tonnes) par rapport à 2016.

Rapport annuel d'activité - 2017

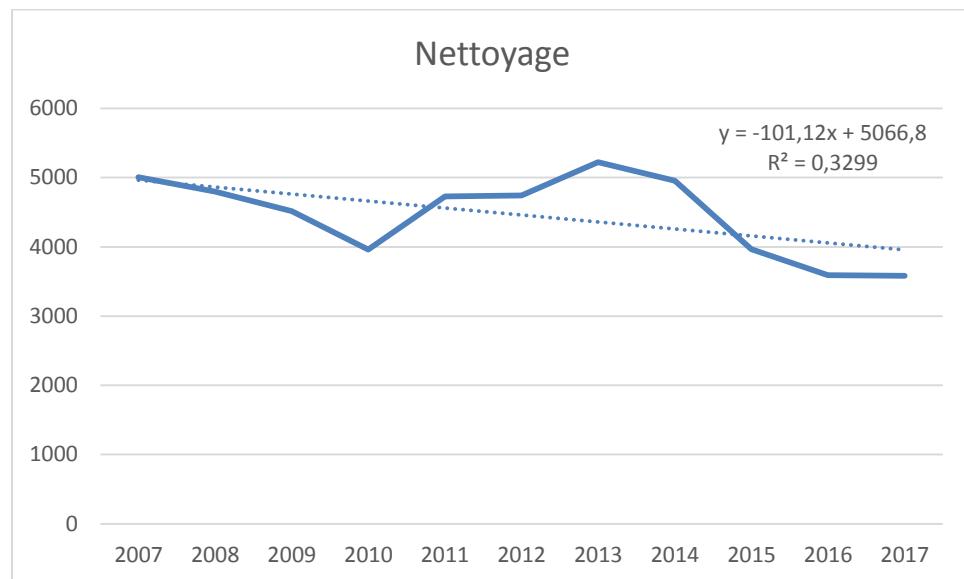


Fig. 21

La figure 21 présente les évolutions des tonnages nettoyage, stable par rapport à 2016.

3.5.5 Tonnages industriels

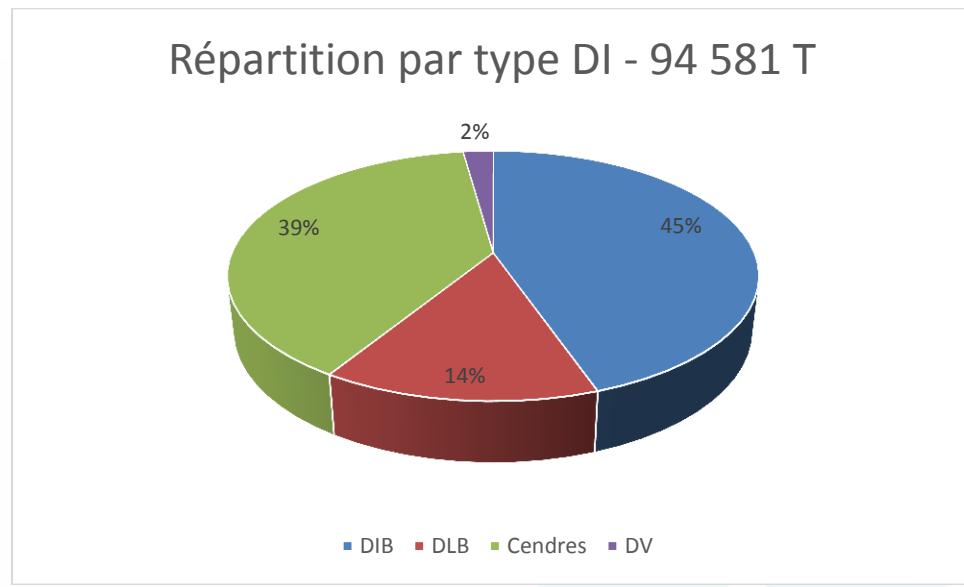


Fig. 22

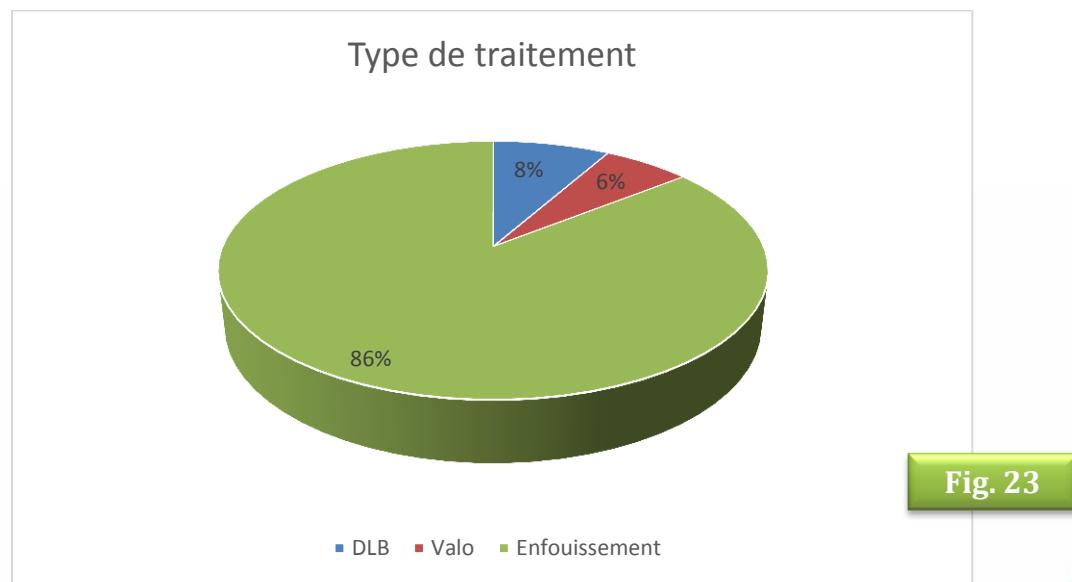
Le tonnage des Déchets Industriels (DI) a continué à chuter avec 3 398 tonnes de moins qu'en 2016 (-8%). Ainsi que la baisse des apports de cendres avec une perte de 11 218 tonnes (-23%).

Excepté pour les déchets verts (DV) (+59%), les autres catégories de déchets ont également connu une baisse des apports. Les tonnages de déchets liquides biodégradables augmentent de 14%.

Malgré la baisse constatée, les cendres conservent un rôle significatif dans l'équilibre économique du contrat. Une dilution des gisements vers d'autres filières « concurrentes » telles que SVP Mana, SHRED'X, ou encore ECOTRANS sont toujours significatives. Si cela peut être considéré comme de la juste concurrence pour les filières dites industrielles (nonobstant l'obtention d'autorisation). Elle devient plus problématique, au regard du contrat de concession pour les filières ménagères et nécessite que des mesures soient prises en liaison avec le SIGN et les communes.

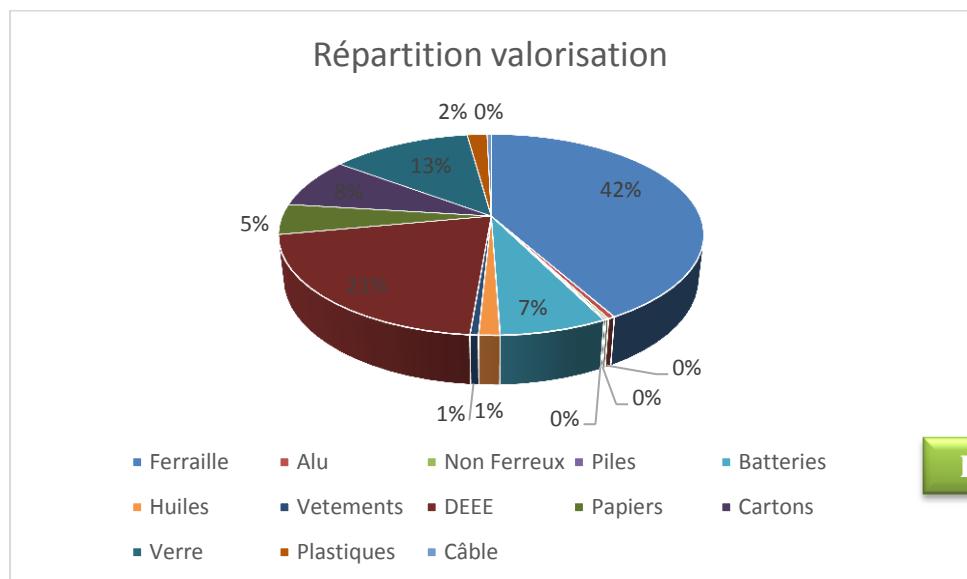
La répartition des tonnages a légèrement évolué du fait d'une baisse enregistrée sur les tonnages industriels. Toutefois, le poids de ces derniers en termes de tonnages et encore plus en termes de chiffre d'affaire (au regard notamment des prix plus faibles mais aussi des abondements et quotes-parts versés au titre du contrat de concession au concédant) reste prépondérant.

3.5.6 Tonnages répartis par type de traitement



En 2017 (voir figure 23), près de 86% des déchets reçus sur les sites de CSP ont été stockés. 8% ont suivi la filière de traitement des déchets liquides biodégradables et 6% ont été valorisés.

3.5.7 Tonnages valorisés



Après avoir mis en exploitation un outil performant, conforme à l'état de l'art en la matière et respectueux des normes environnementales en vigueur, permettant de gérer de façon la plus adaptée au territoire les gisements de déchets non dangereux et plus particulièrement ceux du périmètre du Grand Nouméa, à des coûts acceptables, la CSP a mis en place et tente de pérenniser des filières de traitement alternatives (valorisation, recyclage ou traitement dédié), qu'elles soient en local, à l'export, en son nom propre ou en association, afin de répondre aux objectifs de la Province Sud en terme de performance environnementale.

Ces filières doivent évidemment respecter à leur tour les normes et être à des coûts économiquement acceptables, tant pour l'usager particulier que pour l'industriel, pour qui une alternative beaucoup plus chère le retournerait à terme vers la solution initiale.

L'année 2017 a vu la mise en place d'une nouvelle filière de valorisation : La valorisation du broyat des déchets verts du Mont Dore à destination des particuliers, pépiniéristes et sylviculteurs, en plus de la CDE, en tant qu'engrais pour les cultures non destinées à la consommation animale et humaine.

Rapport annuel d'activité - 2017

Les filières de valorisation sont :

- Ferrailles : valorisation matière à l'export
- Non ferreux : valorisation matière à l'export
- Aluminium : valorisation matière en local (ETV)
- Huiles usagées : valorisation énergétique en local (SLN)
- Batteries : valorisation matière à l'export
- Piles : valorisation matière à l'export
- DEEE : valorisation matière à l'export
- Vêtements : réutilisation en local (Croix-Rouge)
- Verre : valorisation matière en local (RECYVERRE)
- Plastiques : valorisation matière à l'export
- Papiers et cartons : valorisation matière à l'export
- Pneumatiques usagés : valorisation énergétique à l'export
- Recyclables des QAV (Plastiques, cannettes, JRM et cartons par SAEML Mont Dore)



3.6. Compte rendu des contrôles obligatoires

3.6.1 Gadji

Le recueil des analyses réglementaires et leur interprétation, ainsi que le rapport de suivi annuel sont présentés en annexe 2 du présent document. (Nota : Les annexes du rapport annuel réglementaire sont reprises en format électronique sur clé USB jointe).

Les conclusions montrent des résultats conformes au seuil de rejets, hormis un dépassement du paramètre MES sur les eaux en sortie de la déchetterie avec une valeur de 223 mg/l en mars 2017 et 694 mg/l en juin 2017 pour une valeur limite de rejet à 100 mg/l. Ces dépassements s'expliquent notamment par un écoulement très faible et beaucoup de dépôts sont récupérés lors de l'échantillonnage ; ces valeurs ne sont donc pas forcément représentatives.

3.6.2 Gadji (ancien CET réhabilité)

Le document attestant des contrôles réalisés est présenté en annexes 12 et 13. Les concentrations relevées sur les effluents collectés sont conformes au seuil de rejet au milieu naturel. Seul le paramètres AOX est en dépassement par le réseau de collecte. Ces lixiviats sont donc toujours transférés dans le bassin de prétraitement afin d'être transférés et traités sur l'unité de traitement du site de Gadji.



3.6.3 Ducos

Les documents présentés en annexes 6 et 7 synthétisent l'ensemble des contrôles effectués sur le site de Ducos, tant concernant les obligations réglementaires du CTTV, que celles de l'ancien CET.

Vue 8

3.6.3.1 Cas du CET réhabilité

Concernant le suivi des lixiviats, comme en 2016, l'amélioration de la qualité de l'effluent se poursuit. Aucun dépassement des seuils réglementaires n'est constaté tout au

long de l'année. Les lixiviats sont systématiquement acheminés vers les bassins de stockage avant traitement de ces effluents sur l'ISDND de Gadji Paita.

Concernant la piézométrie, le suivi met en évidence qu'aucune détérioration des eaux souterraines n'est observée, seul les mesures en matières en suspension montrent un dépassement de 229 mg/l alors que le seuil est fixé à 35 mg/l. Une seule campagne d'échantillonnage a eu lieu par rapport au calendrier fixé, les puits étant à sec le 23/11/2017, aucun échantillon n'a pu être prélevé pour analyse.

Concernant les eaux de surface, le suivi se fait en continu tout long de l'année, suivant les périodes pluvieuses. Globalement, les seuils avant rejet sont respectés. Seule la campagne du 10/08/2017 réalisée en saison sèche, le bassin réceptionnant les eaux de surfaces étant quasiment vide, a mis en évidence des valeurs au-dessus des seuils pour certains paramètres, avec une concentration en matières en suspension de 134 mg/l, la DBO₅ de 190 mg/l et la DCO de 588 mg/l. Conformément à notre procédure interne, les effluents issus du bassins E 3 ont été acheminés vers la station d'épuration CSP pour y subir un traitement avant rejet dans le milieu naturel.

3.6.3.2. Cas du CTTV de Ducos

Dans le cadre dispositions réglementaires relatives à l'exploitation du CCTV de Ducos, l'ensemble des dispositions d'auto surveillance, notamment sur le suivi des eaux sous terraines, des eaux de mer ainsi que le suivi des eaux de surface sont exactement les mêmes que ceux imposés sur le CET réhabilité (se référer au à la partie précédente).

Concernant l'auto surveillance de l'unité de traitement des matières de vidange, comme en 2016, l'amélioration de la qualité de l'effluent se poursuit. En prenant en compte les campagnes d'échantillonnage du bureau d'étude SOPRONE ainsi que l'auto surveillance réalisé directement par le service exploitation de la STEP en prélèvement ponctuel ainsi qu'en bilan 24h, les résultats d'analyses démontrent une amélioration des rejets. Malgré cela, des dépassements ont été observés sur les paramètres azote et phosphores notamment. Des modifications techniques ont été réalisées fin 2017, qui permettront, d'atteindre un taux d'abattement optimal afin de respecter ces seuils. Des travaux ont été programmés en 2018 pour continuer sur cette phase d'amélioration afin d'exploiter et traiter le déchet de façon optimale.

En comparant la charge polluante entrante et celle en sortie de la station d'épuration, le taux d'abattement pour l'ensemble des paramètres mesurés est supérieur à 95%, voir de plus de 99%.

Dans le respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter le CTTV de DUCOS (Arrêté n°10124-2009/ARR/DENV/SPPR), des mesures de bruit sur le terrain concerné par l'activité ont été effectuées. Une première campagne a été réalisée en juillet 2010 et conformément aux prescriptions fixées, une autre campagne de mesure s'est déroulée le 17 juillet 2017. L'objectif de l'étude est de mesurer l'impact de l'exploitation du CTTV en limite de propriété

de jour et de semaine. Les campagnes ont été réalisées en quatre points de mesures (ST01/ST02/ST03/ST04), en limite de propriété.

Lors de la campagne 2017, le niveau acoustique moyen relevé est de 71.6 DB (A) sur le point ST01 situé à proximité des anciens bureaux CSP. Cette valeur est supérieure au seuil maximum de la délibération n°741-2008/APS du 19 septembre 2008 fixé à 70 dB (A). Ce résultat s'explique par d'importantes perturbations sonores dues au trafic routier intense extérieur. Pour les autres points, les valeurs moyennes sont assez élevées mais demeurent inférieures au seuil fixé de la délibération.

Toutes les mesures de la campagne 2017 demeurent équivalentes à celles relevées en 2010 et 2014, donc aucune détérioration du niveau sonore n'a été perçue depuis les mesures initiales effectuées en 2010.

3.6.4 La Coulée :

Les documents présentés en annexes 8 et 9 synthétisent l'ensemble des contrôles effectués sur le site du Mont-Dore tant concernant les obligations réglementaires du QAV que celles de l'ancien CET.

3.6.4.1. *Cas du CET réhabilité*

Dans le cadre de l'auto surveillance du site du Mont-Dore (arrêté n°1473-96/PS du 14 octobre 1996), la qualité des lixiviats et des eaux de mer a été analysée.

Concernant de lixiviat, aucun dépassement n'est observable sur les 3 campagnes de prélèvement effectuées en 2017. L'ensemble des effluents ont été récupérés par pompage et acheminé vers l'unité de traitement du site de Gadji pour stockage dans les bassins de lixiviat de l'installation et traitement.

Concernant le suivi des eaux de mer, des dépassements de faible importance sont observés, sur les paramètres nickel, sur la quasi-totalité des échantillons. De plus un léger dépassement de la concentration en mercure a été relevé sur MD3 au 20/12/2017.

Dans l'ensemble, les autres paramètres demeurent en deçà des valeurs limites.

3.6.4.2. *Cas du QAV*

Concernant le suivi du bassin d'eau pluviale, un seul dépassement est observé sur la campagne du mois d'avril 2017. Le paramètre en dépassement est le dénombrement des entérocoques dans l'échantillon prélevé, avec une valeur 363 UFC /100 ml alors que le seuil limite de rejet est fixé à 100 UFC/100ml. Pour l'ensemble des paramètres suivis réglementairement, les seuils avant rejet en milieu naturel sont respectés et cela depuis le début de l'auto surveillance mis en place.

Concernant le séparateur hydrocarbure, sur l'ensemble des campagnes, le dénombrement des entérocoques dépasse systématiquement la valeur limite de rejet dans le milieu naturel, fixée à 100 UFC/100 ml avec un maximum de 4200 UFC/100 ml en décembre. Un léger dépassement au niveau de MES est aussi observé sur la campagne du mois de juin 2017 avec une valeur de 147 mg/L alors que le seuil fixé est de 100 mg/L avant rejet. L'ensemble des autres paramètres suivi DCO/DBO/Hydrocarbures respectent quant à eux les seuils réglementaires avant rejet.

Dans le cadre de son arrêté d'autorisation d'exploiter le quai d'apport volontaire (QAV) du Mont Dore (Arrêté n°2990-2010 du 2 Décembre 2010), une auto surveillance du bruit tous les 3 ans est réalisée. Une première campagne (broyeur arrêté) a été réalisée en juillet 2014 et conformément aux prescriptions fixées, une autre campagne de mesure s'est déroulée le 27 juin 2017. L'objectif de l'étude est de mesurer l'impact de l'exploitation du QAV (avec fonctionnement du broyeur) en limite de propriété de jour et de semaine. Les campagnes ont été réalisées en quatre points ST01/ST02/ZER1/ZER2 de mesure, en limite de propriété.

Lors de la campagne 2017, l'étude du bruit met en évidence que comme pour l'état initial réalisé en 2014 (broyeur arrêté), les valeurs mesurées (avec le broyeur en marche) en limite de propriété (ST1/ST2), ne dépassent pas les 70 dB (A) réglementaires. Pour les autres points, les valeurs moyennes demeurent inférieures au seuil fixé de la délibération.

Toutes les mesures de la campagne 2017 demeurent équivalentes à celles relevées en 2014, donc aucune détérioration du niveau sonore n'a été perçue depuis les mesures initiales effectuées en juillet 2014.

3.6.5 QAV Magenta et PK5

Les documents présentés en annexes 10 et 11 et synthétisent l'ensemble des contrôles effectués sur les quais d'apport volontaire de Magenta et PK6 dans le cadre des obligations réglementaires.

3.6.5.1. Cas du QAV de Magenta

Dans le cadre de l'auto surveillance du QAV de Magenta (arrêté n°2556-2013/PS du 14 octobre 2013), la qualité des rejets en sortie de débourbeur/séparateur hydrocarbure a été analysée.

L'ensemble des paramètres analysés pendant les 2 campagnes de prélèvement respectent les valeurs limites de rejet dans le milieu naturel.

3.6.5.1. Cas du QAV de PK5

Dans le cadre de l'auto surveillance du QAV de PK5 (arrêté n°2558-2013/PS du 21 octobre 2013), la qualité des rejets en sortie de Débourbeur/Séparateur hydrocarbure a été analysée.

L'ensemble des paramètres analysés pendant les 2 campagnes de prélèvement respectent les valeurs limites de rejet dans le milieu naturel.

3.6.6 Contrôle des autorités

L'inspection des installations classées a inspecté les sites selon le calendrier suivant :

- Gadjî : 21 avril 2017
- Ducos : 19 octobre 2017
- Mont Dore : aucune.
- QAV PK6 : aucune
- QAV Magenta : aucune

L'ensemble des comptes rendus de visite, ainsi que leurs réponses sont présentés en annexe 14.

Les réunions dites « des parties intéressées » ont permis un suivi des actions en cours et en projet par le SIGN et la DENV. Le recueil des minutes de ces réunions est présenté en annexe 15.

3.6.7 Contrôle incendies, électrique et ponts bascules

L'ensemble des rapports de vérification de ces contrôles est présenté en annexe 18.

3.7. Travaux de gros entretien

L'ensemble des travaux effectués sont réalisés dans le cadre du planning d'exploitation (couverture finale des casiers B et C) et, dans le cadre de la réhabilitation (réhabilitation des fosses à boues de l'unité de traitement des matières de vidange de Ducos) ou dans le cadre de petites réparations.

Comme indiqué précédemment les principaux travaux réalisées en 2017 sur le site de Ducos sont les travaux de remplacement de la trémie au quai de chargement, les travaux de signalisation sécuritaire sur le QAV et mise en place d'un carport sur la zone de valorisation, les travaux de réfection des éclairages intérieurs et extérieurs, les travaux de réfection d'une partie des clôtures et mise en place d'un portail au niveau de la servitude rue Pelatan, les travaux d'élagage sur le CET et le CTTV.

Pour les QAV, en dehors du site de Magenta qui a connu deux incendies criminels demandant la réfection totale du local du gardien, les principaux travaux consistent en la

Rapport annuel d'activité - 2017

mise en place de carports sur les zones de valorisation et de travaux de signalisation sécuritaire.

4. COMPTE RENDU FINANCIER

4.1. Compte de résultat 2016/2017

Le tableau suivant synthétise les comptes annuels de 2017 et référence les comptes 2016. La Figure 26 détaille les autres charges opérationnelles pour les 2 années référencées.

Compte annuel de résultats 2017

| Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (KCFFP) | EXERCICE 2017 | EXERCICE 2016 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM) | 596 579 | 593 159 |
| Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM) | 80 985 | 71 880 |
| Traitement des déchets ménagers et assimilés des professionnels | 851 528 | 955 938 |
| Traitement cendres* | 618 986 | 687 564 |
| Traitement des déchets végétaux des professionnels* | 56 899 | 13 244 |
| Traitement des déchets liquides biodégradables des professionnels | 113 035 | 103 644 |
| CHIFFRE D'AFFAIRE | 2 318 012 | 2 425 430 |
| Charges de sous traitance externe et produits internes | - 328 944 | - 323 584 |
| PRODUIT NET D'EXPLOITATION | 1 989 068 | 2 101 846 |
| Frais de personnel | - 304 405 | - 242 195 |
| Consommables | - 41 651 | - 25 700 |
| Frais d'entretien du matériel | - 90 910 | - 131 458 |
| Autres coûts de matériel (assurance, location, crédit-bail) | - 70 060 | - 65 271 |
| Autres charges opérationnelles (travaux, provisions) | - 364 822 | - 403 112 |
| Participation travaux PS/SIGN/TAP | | |
| Provisions (impayés redevance) | - 65 157 | - 66 504 |
| Reprise provisions impayés | - 73 013 | 101 319 |
| Provision intérressement avenant 6 | - 6 408 | - 44 326 |
| Amortissements | - 291 477 | - 320 027 |
| MARGE BRUTE | 681 167 | 904 572 |
| Frais généraux | - 351 570 | - 464 487 |
| MARGE OPERATIONNELLE | 329 597 | 440 085 |
| Résultat exceptionnel | 2 798 | |
| EBIT | 332 396 | 440 085 |
| Résultat financier | - 56 711 | - 78 535 |
| RESULTAT COURANT | 275 684 | 361 550 |
| Impôt sur les bénéfices | - 67 128 | - 80 451 |
| RESULTAT NET | 208 556 | 281 099 |

Ci-dessous le détail de la ligne « autres charges opérationnelles »

| | 2017 | 2016 |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|
| Transfert charges exploitation | 31 952 | 52 364 |
| Matériaux enfouissement | - | - |
| Produits anti odeurs | - | - |
| Dotation provision REM | - 43 221 | - 82 228 |
| Dotation provision Post exploit | 123 906 | - 31 461 |
| reprise/Garantie financière | - | - |
| Contrôle réglementaire CSDU | - 19 260 | - 16 244 |
| autres charges opérationnelles | - 320 692 | - 231 918 |
| provision Cendres | - | - |
| Contrôle réglementaire | - | - |
| Frais de transport | - 2 801 | - 1 893 |
| Frais d'installation batiments | - | 261 |
| Frais administratif et informatique | - 1 172 | - 3 049 |
| Autres charges | - 114 342 | - 111 562 |
| Matériel balayage et entretien | - 14 288 | - 413 |
| Frais de péage | - | - |
| commissions diverses | - 8 258 | - 517 |
| Perte sur stocks et créances | 3 354 | 24 070 |
| | - | - |
| Total autres charges opérationnelles | - 364 822 | - 403 112 |

Fig. 26

4.2. Méthode et éléments de calcul économique

Les charges directes sont affectées aux centres de profit qui les supportent et les charges indirectes, issues des centres de coûts (frais généraux, résultat exceptionnel, résultat financier), sont réparties au prorata du produit net d'exploitation de chaque centre de profit.

4.3. Etat du programme d'investissement

Etat du programme d'investissement :

- Finalisation des travaux de couverture finale et de mise en place du réseau biogaz des casiers B et C
- Mise en service de l'alvéole D2

4.4. Inventaire des biens de retour

L'inventaire des biens de retour conformément à l'article 19 du contrat de concession se trouve en annexe 16.

4.5. Comptes prévisionnels d'exploitation

| ANNEE | 2 017 | 2018* | 2019* | 2020* | 2021* | 2022* |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRE | 2 318 012 | 1 879 908 | 1 898 707 | 1 917 694 | 1 936 871 | 1 956 240 |
| Charges de sous traitance externe et produits internes | - 328 944 | - 266 773 | - 272 109 | - 277 551 | - 283 102 | - 288 764 |
| PRODUIT NET D'EXPLOITATION | 1 989 068 | 1 613 135 | 1 626 598 | 1 640 143 | 1 653 769 | 1 667 476 |
| Frais de personnel | - 304 405 | - 310 493 | - 316 703 | - 323 037 | - 329 497 | - 336 087 |
| Consommables | - 41 651 | - 42 484 | - 43 334 | - 44 201 | - 45 085 | - 45 986 |
| Frais d'entretien du matériel | - 90 910 | - 92 728 | - 94 582 | - 96 474 | - 98 404 | - 100 372 |
| Autres coûts de matériel (assurance, location, crédit-bail) | - 70 060 | - 71 462 | - 72 891 | - 74 349 | - 75 836 | - 77 352 |
| Autres charges opérationnelles (travaux, provisions) | - 509 399 | - 519 587 | - 529 978 | - 540 578 | - 551 390 | - 562 417 |
| Amortissements | - 291 477 | - 297 306 | - 303 252 | - 309 317 | - 315 504 | - 321 814 |
| MARGE BRUTE | 681 167 | 279 075 | 265 858 | 252 188 | 238 055 | 223 447 |
| Frais généraux | - 351 570 | - 285 123 | - 290 826 | - 296 642 | - 302 575 | - 308 626 |
| MARGE OPERATIONNELLE | 329 597 | - 6 048 | - 24 968 | - 44 454 | - 64 520 | - 85 179 |
| Résultat exceptionnel | 2 798 | - | - | - | - | - |
| EBIT | 332 396 | - 6 048 | - 24 968 | - 44 454 | - 64 520 | - 85 179 |
| Résultat financier | - 56 711 | - | - | - | - | - |
| RESULTAT COURANT | 275 684 | - 6 048 | - 24 968 | - 44 454 | - 64 520 | - 85 179 |
| Impôt sur les bénéfices | - 67 128 | | | | | |
| RESULTAT NET | 208 556 | - 6 048 | - 24 968 | - 44 454 | - 64 520 | - 85 179 |

* Les budgets prévisionnels 2018, 2019 et 2020 prennent en compte une valorisation de 2% hors dotation des actifs et provisions

Le CA est évalué avec une hausse d'environ 2%

Fig. 27

Engagement à incidence financière

La CSP a souscrit une garantie financière à hauteur 502 941 573 CFP à compter du 1^{er} janvier 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2017. Le cautionnement bancaire est présenté en annexe 17.

L'objet de cette garantie est la prise en charge, en cas de défaillance avérée de la CSP, des dépenses liées à :

- La surveillance du site
- Les interventions en cas d'accident ou de pollution
- La remise en état du site après exploitation
- La surveillance et le maintien en sécurité de l'installation en cas d'évènement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement.



5. BILAN ENVIRONNEMENTAL

acteur de gestion durable

JUIN 2018

PAGE 38 / 49

Toute reproduction ou utilisation complète ou partielle est soumise à l'autorisation expresse de CSP, © Photo Fred Payet pour CSP

5.1. Drainage et traitement des lixiviats

Les lixiviats collectés sur le site de Ducos sont transférés pour traitement par l'osmose inverse sur le site de Gadji.

Pour le site de Gadji, l'annexe 2 reprend les données de 2017.

6 000 m³ ont été traités pour 4 881 m³ de perméats rejetés.



5.2. Drainage et traitement des biogaz

Sur le site de Ducos, le gisement de biogaz n'est pas suffisant pour que la torchère fonctionne. Ces réseaux sont donc placés sous surveillance.

La torchère en place depuis 2008 sur le site de Gadji, a été mise en fonctionnement pour la première fois en juillet 2014 à l'issue des travaux du réseau de dégazage du casier A et de son raccordement à la torchère. Réglée aux alentours de 400 Nm³/h et une teneur d'environ 43% de méthane pour une température de combustion de 1100 °C. En 2017, les valeurs de débit et de teneur en méthane sont restées équivalentes à ces dernières (réseau stable).

5.3. Consommations

5.3.1 Eau

La figure 28 reprend le suivi des consommations d'eau sur les 8 dernières années.

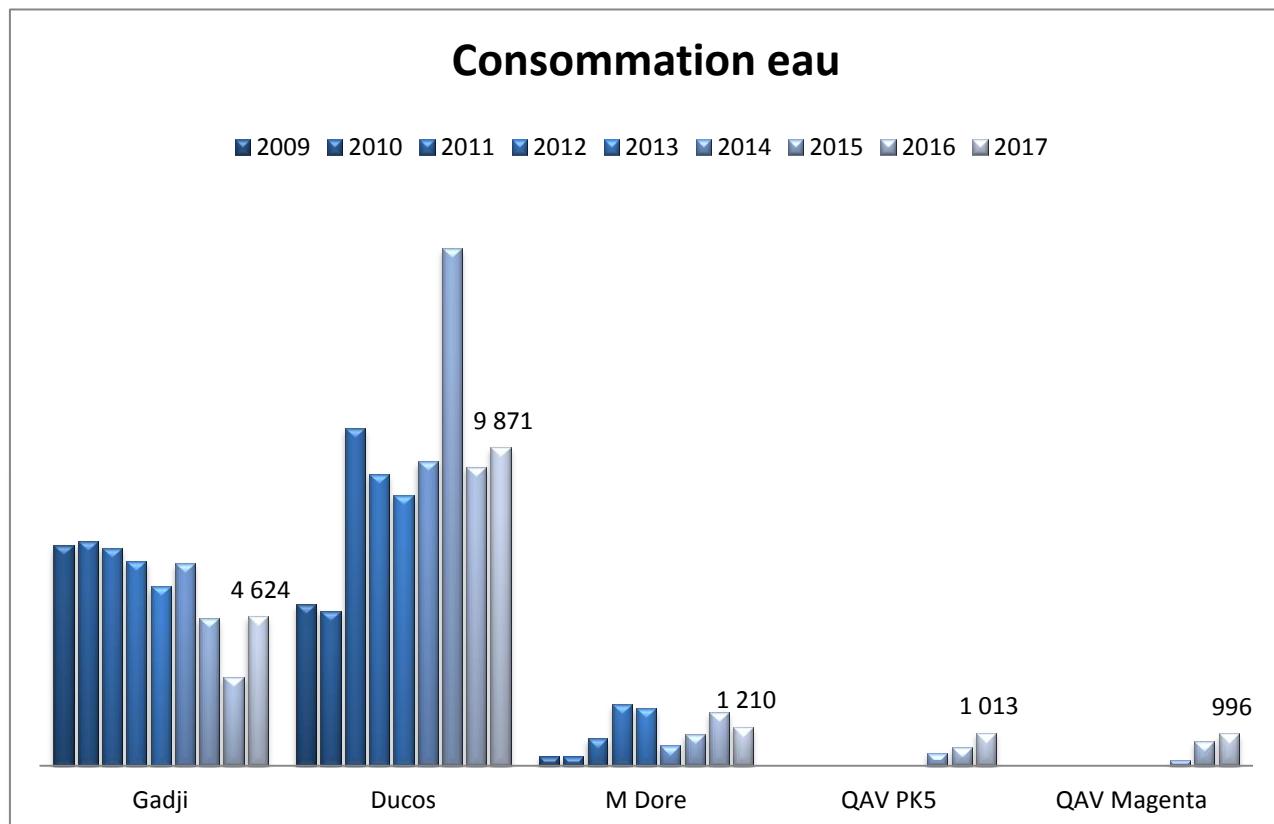


Fig. 28

5.3.2 Electricité



La figure 29 « consommation électricité » reprend ces données sur les 8 dernières années.

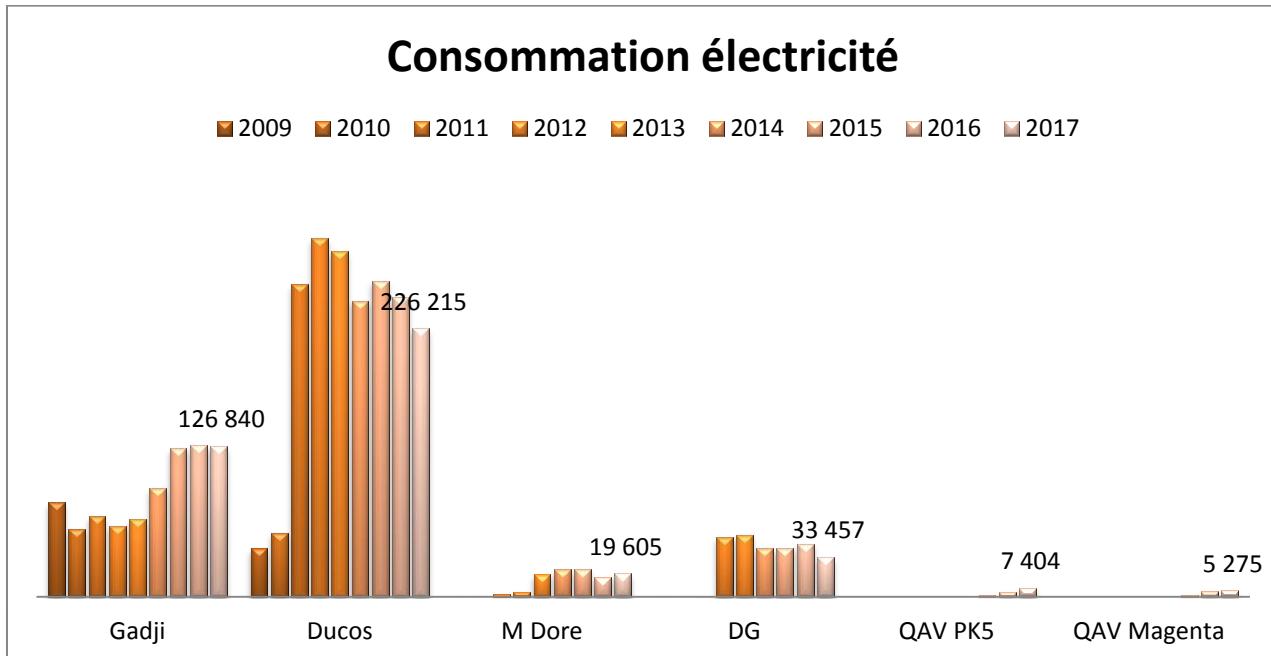


Fig. 29

5.3.3 Kilométrage parcouru

En 2017, 5 712 tours de gros porteurs (transfert en bennes à fond mouvant) ont été réalisés pour transférer les déchets depuis le CTTV de Ducos à l'ISD de Gadji à 15,77 tonnes de moyenne par rotation, soit une diminution de 1,1% comparativement à l'année précédente (15,94 t/rotation en 2016), pour un total de 90 964 tonnes transférées et près de 200 000 kms parcourus. Environ 35 000 kms supplémentaires ont été parcourus pour les transferts du Mont Dore, que ce soit en sous-traitance ou en interne. Il faut ajouter pour cette année 2017 les kilométrages parcourus en camions entre les QAV de PK5 et de Magenta et le site du Ducos, estimés à environ 50 000 km.



6. CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

6.1. Horaires d'accueil du public

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ISD de Gadji : | de 6h00 à 18h00 du Lundi au Samedi |
| QAV de Gadji : | de 6h00 à 18h00 du Lundi au Dimanche |
| Ducos QAV : | de 6h30 à 17h00 du Lundi au Samedi et de 7h00 à 17h00 le Dimanche |
| Ducos DEEE : | de 7h00 à 16h00 du Lundi au Jeudi et de 7h00 à 15h le Vendredi |
| Ducos STEP : | de 6h30 à 17h00 du Lundi au Vendredi |
| Ducos dock : | de 6h30 à 17h00 du Lundi au Vendredi et de 6h30 à 15h00 le Samedi. |
| QAV Mt Dore : | Les Lundi Mardi jusqu'à 22h00, de Mercredi à Samedi 20h00 et le dimanche jusque 17h00 pour la STAR Pacifique |
| Plateforme broyage Mt Dore : | de 6h00 à 14h du Lundi au Vendredi |
| QAV PK5 : | de 6h00 à 18h00 du Lundi au Dimanche |
| QAV Magenta : | de 6h00 à 18h00 du Lundi au Dimanche |

Seul le 1^{er} mai est un jour de fermeture.

6.2. Réclamations

Gadji : 29 plaintes pour des nuisances olfactives ont été enregistrées, essentiellement issues de l'hôtel RIVLAND à proximité immédiate et d'un particulier habitant ARBOREA.

Ducos : Aucune réclamation concernant l'exploitation n'a été enregistrée en 2017

Mont-Dore : Aucune réclamation concernant l'exploitation n'a été enregistrée en 2017.

QAV PK5 et Magenta : Aucune réclamation concernant l'exploitation n'a été enregistrée en 2017

6.1. Compte rendu technique des QAV de PK5 et de Magenta

6.1.1 Tonnages reçus au QAV de PK5

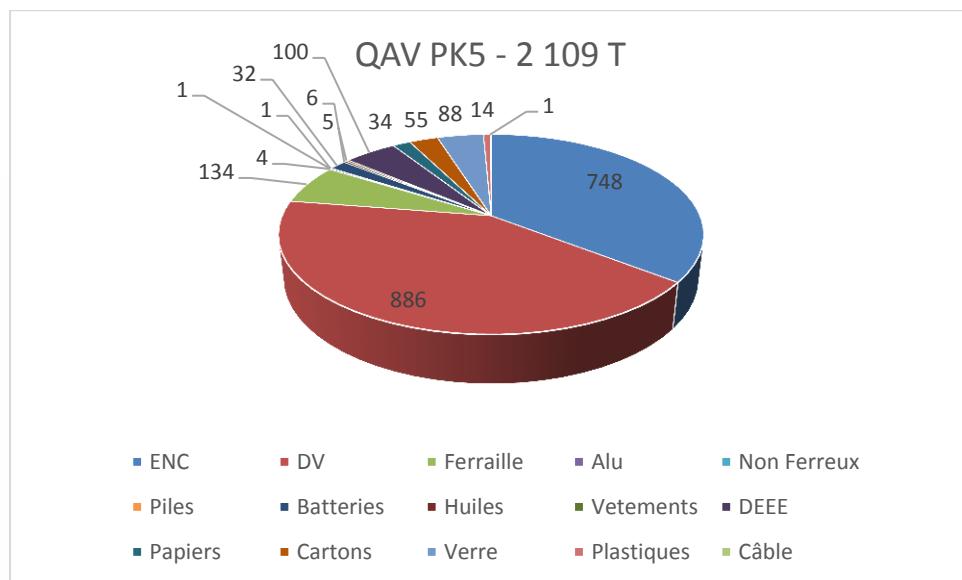


Fig. 30

Les déchets triés ont été valorisés selon les filières définies au point 3.6.8 et ont représenté un total de 475 tonnes en 2017 pour le QAV de PK5 soit un taux de valorisation de 23%.

Rapport annuel d'activité - 2017

6.1.2 Tonnages reçus au QAV de Magenta

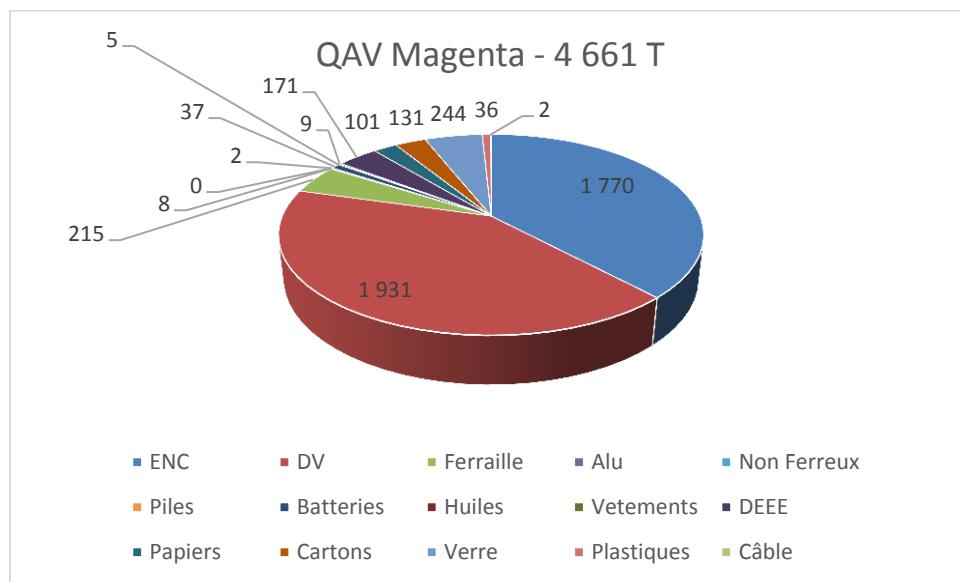


Fig. 31

Les déchets triés ont été valorisés selon les filières définies au point 3.6.8 et ont représenté un total de 745 tonnes en 2017 pour le QAV de Magenta soit un taux de valorisation de 16%.

6.1.3 Fréquentation des QAV

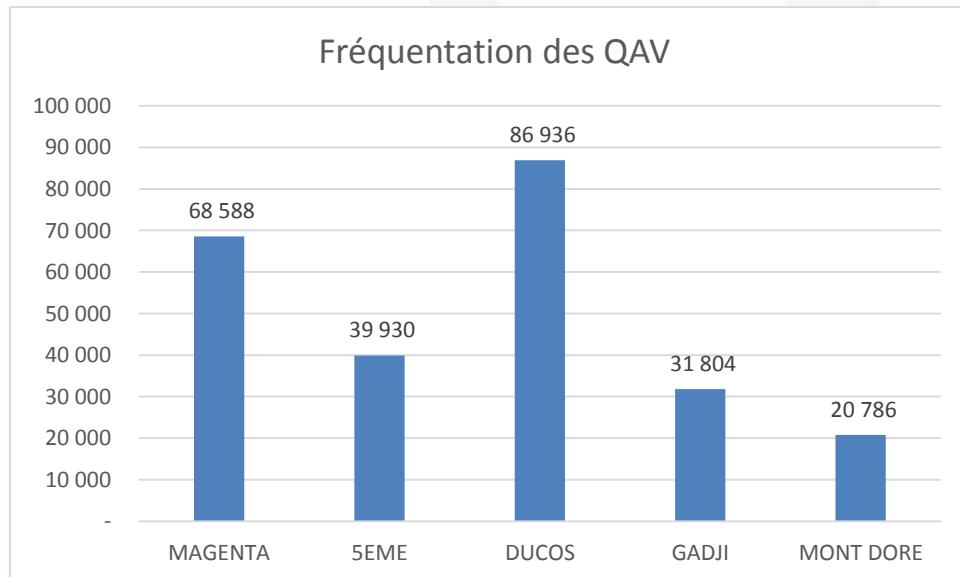


Fig. 32

Rapport annuel d'activité - 2017

Rotations des bennes par QAV

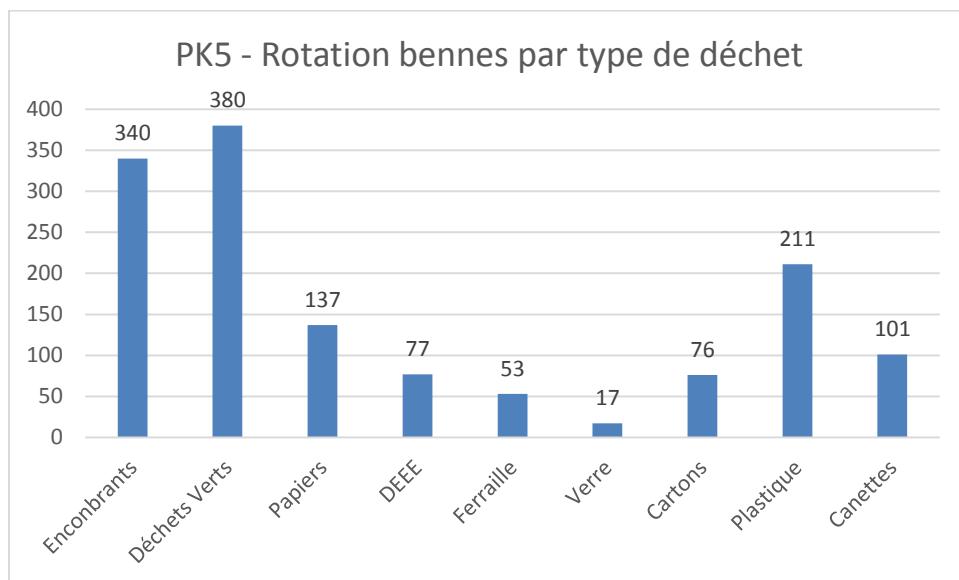


Fig. 33

Le QAV de PK5 a enregistré 1392 rotations de bennes au total en 2017 avec facturation (voir Fig 33 ci-dessus).

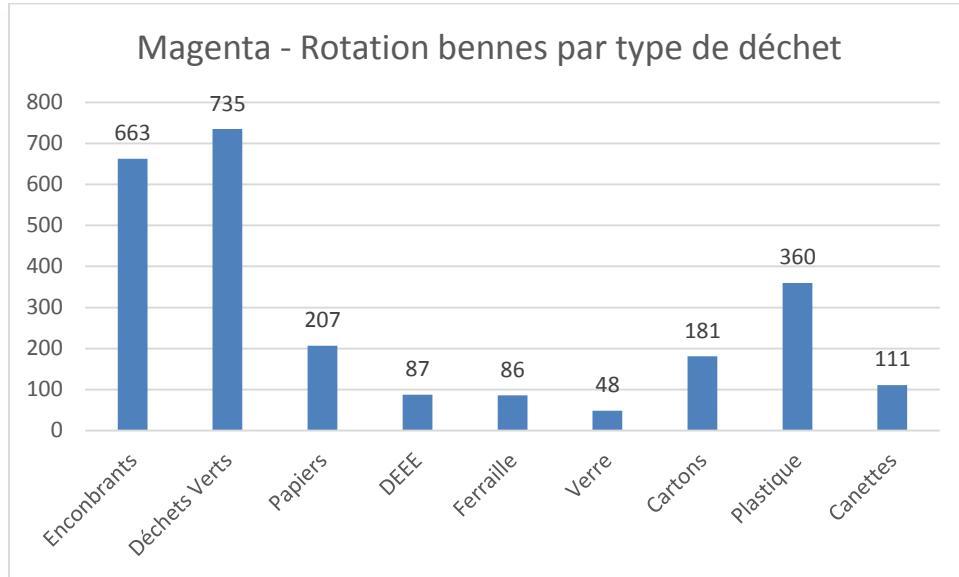


Fig. 34

Le QAV de Magenta a enregistré 2478 rotations de bennes au total en 2017 avec facturation (voir Fig 34 ci-dessus).

7. DISTRIBUTION

| | |
|---------------------|------------------------------------|
| Corps du document : | 53 pages numérotées |
| Annexe 1 : | 12 pages |
| Annexe 2 : | 42 pages numérotées (hors annexes) |
| Annexe 3 : | 8 pages |
| Annexe 4 : | 3 pages |
| Annexe 5 : | 12 pages |
| Annexe 6 : | 81 pages |
| Annexe 7 : | 37 pages |
| Annexe 8 : | 93 pages |
| Annexe 9 : | 56 pages |
| Annexe 10 : | 24 pages |
| Annexe 11 : | 24 pages |
| Annexe 12 : | 9 pages |
| Annexe 13 : | 9 pages |
| Annexe 14 : | 31 pages |
| Annexe 15 : | 14 pages |
| Annexe 16 : | 2 pages |
| Annexe 17 : | 3 pages |
| Annexe 18 : | 44 pages |

Diffusion des exemplaires :

1 exemplaire : SIGN

La CSP se réserve le droit de diffuser ultérieurement le présent document.

4 exemplaires : CSP.

Toute reproduction ou utilisation, partielle ou totale, de l'ensemble du document, y compris ses annexes et photos, ne pourra se faire sans l'autorisation expresse de la CSP.

Crédits photos : Studio 212 FBP pour CSP, tous droits réservés, © Photo Fred Payet

8. TABLE DES FIGURES

- Fig. 1 : Chiffres clés 2017
Fig. 2 : Tonnages traités par la CSP (hors cendres)
Fig. 3 : Suivi des effectifs CSP (2007 – 2017)
Fig. 4 : Evolution des effectifs et sous-traitants (2007 – 2017)
Fig. 5 : Organigramme de la CSP 2017
Fig. 6 : Répartition des tonnages traités 2017
Fig. 7. : Répartition des tonnages ménagers par commune 2017
Fig. 8 : Nouméa : répartition des tonnages 2017
Fig. 9 : Païta : répartition des tonnages 2017
Fig. 10 : Dumbéa : répartition des tonnages 2017
Fig. 11 : Mont Dore : répartition des tonnages 2017
Fig. 12 : Répartition mensuelle des déchets par type
Fig. 13 : Répartition des déchets par origine
Fig. 14 : Répartition des déchets SIGN 2017
Fig. 15 : Historique total des apports 2007-2017
Fig. 16 : Historique des OM 2007-2017
Fig. 17 : Historique des ENC 2007-2017
Fig. 18 : Historique des DV 2007-2017
Fig. 19 : Historique des DIB 2007-2017
Fig. 20 : Historique des DLB 2007-2017
Fig. 21 : Historique de Nettoyage 2007-2017
Fig. 22 : Répartition par type de DI 2017
Fig. 23 : Répartition par type de traitement
Fig. 24 : Répartition de la valorisation 2017
Fig. 25 : Comptes annuels de résultats 2017 – 2016
Fig. 26 : Détail des autres charges opérationnelles
Fig. 27 : Comptes prévisionnels à 5 ans.
Fig. 28 : Suivi pluriannuelle de la consommation en eau
Fig. 29 : Suivi pluriannuelle de la consommation électrique
Fig. 30 : Tonnages QAV PK5 2017
Fig. 31 : Tonnages QAV Magenta 2017
Fig. 32 : Fréquentation des QAV 2017
Fig. 33 : Rotations de bennes QAV PK5 2017
Fig. 34 : Rotations de bennes QAV Magenta 2017

9. TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Vue 1 : Gadji – Zone en exploitation
- Vue 2 : Ducos – Ferme photovoltaïque avant construction
- Vue 3 : Ducos – Ferme photovoltaïque en exploitation
- Vue 4 : Mont Dore – Le quai d'apport volontaire
- Vue 5 : Ducos – Pont Bascule
- Vue 6 : Mont Dore - Porteur et bennes
- Vue 7 : Ducos – Benne de cartons
- Vue 8 : Piézomètre
- Vue 9 : Gadji – L'osmose inverse
- Vue 10 : Transfert en fond mouvant.

10. ANNEXES

- Annexe 1 : Extrait du contrat de concession et son avenant n°7
- Annexe 2 : Rapport annuel d'activité 2016 – DENV
- Annexe 3 : Arrêté n°425-2016/ARR/DENV du 10 mars 2016 fixant les prescriptions complémentaires à l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005
- Annexe 4 : Arrêté n° 3277-2016/ARR/DENV mettant en demeure la CSP de régulariser la situation administrative et technique du stock historique de pneumatiques usagés
- Annexe 5 : Arrêté n° 398-2016/ARR/DENV du 3 mars 2016 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi d'un centre d'enfouissement technique de la Coulée
- Annexe 6 : Rapport de suivi de la qualité de l'eau CET Ducos
- Annexe 7 : Rapport de suivi de la qualité de l'eau CTTV Ducos
- Annexe 8 : Rapport de suivi de la qualité de l'eau QAV Mont-Dore
- Annexe 9 : Rapport de suivi de la qualité de l'eau CET Mont-Dore
- Annexe 10 : Suivi annuel ICPE QAV Magenta
- Annexe 11 : Suivi annuel ICPE QAV PK5
- Annexe 12 : Rapport d'auto-surveillance CET Gadji réhabilité PV N°1
- Annexe 13 : Rapport d'auto-surveillance CET Gadji réhabilité PV N°2
- Annexe 14 : Comptes rendus de visite d'inspection ICPE et réponses pour Ducos et Gadji
- Annexe 15 : Relevé de conclusions – RPI – DENV & SIGN
- Annexe 16 : Inventaire des biens de retour
- Annexe 17 : Cautionnement bancaire
- Annexe 18 : Contrôles réglementaires Pont Bascules, incendie et électrique